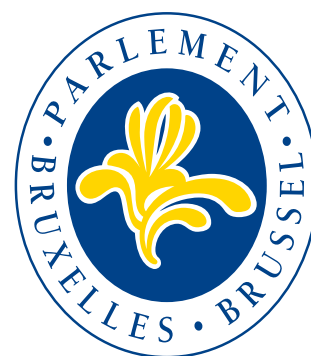


# PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



## RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Le rapport couvre les activités d'octobre 2013 à octobre 2014

Editeur responsable: Charles Picqué, Président

Dépôt Légal: D/2015/5.977/01

Photos: Marcel Vanhulst, Laurent De Leeuw et Nathalie Mirette



Entrée principale  
Rue de Lombard 69

# TABLE DES MATIÈRES

---

---

## AVANT-PROPOS

## COMPOSITION ET STRUCTURES INTERNES

- A. Composition **11**
- B. Structures internes **12**
- C. Commissions **15**

## GOUVERNEMENT

- A. Gouvernement régional **19**
- B. Collège réuni **20**

## TRAVAIL LÉGISLATIF

- A. Statistiques des séances plénières et des réunions de commissions **23**
- B. Textes déposés et imprimés **25**
- C. Textes adoptés **26**
- D. Textes rejetés **56**
- E. Statistiques des interpellations, questions orales et questions d'actualité **58**
- F. Débats en séances plénières **59**
- G. Débats en commission **59**
- H. Budget **61**

## RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

- A. Informations à destination du citoyen **65**
- B. Accueil et éducation **66**
- C. Relations internationales **69**
- D. Occupations des salles et événements **73**

## SITE INTERNET

- Site internet du Parlement **81**

## INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE

- A. Performance énergétique (économie d'énergie) **85**
- B. Travaux divers **87**
- C. Mesures de bonne gestion environnementale **89**

## PERSONNEL ET GROUPES POLITIQUES

- A. Services **93**
- B. Groupes politiques **98**
- C. Députés **100**





# AVANT-PROPOS

---

---

Le Parlement bruxellois doit être considéré avant tout comme la maison de tous les Bruxellois. C'est à ce titre que je souhaite faire connaître le plus largement possible les débats et travaux qui s'y déroulent tout au long de l'année.

Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations qui concerne la session parlementaire 2013-2014: entre autres: la composition des commissions, les textes votés, des statistiques diverses, le budget régional et tout ce qui a trait au fonctionnement de notre démocratie bruxelloise.

L'ouverture sera mon souci permanent pour le Parlement bruxellois. Ouverture surtout vers les habitants de Bruxelles qui, au travers des écoles, des associations et des institutions animent régulièrement les salles du Parlement. Je souhaite également approfondir la réflexion quant à l'avenir de notre Région par l'organisation de colloques consacrés aux défis que connaît Bruxelles.

Ouverture aussi vers l'Europe et vers le monde, puisque de nombreuses délégations viennent observer le «modèle bruxellois» qui fait sa particularité: le travail commun des francophones et des néerlandophones pour gérer leur région.

L'actualité du Parlement en 2014 a été triple. Tout d'abord, les élections régionales qui ont renouvelé la composition de notre assemblée. 2014, c'est aussi les 25 ans du Parlement. En 25 ans, le Parlement a voté près de 1200 ordonnances qui ont eu un impact sur la vie des Bruxellois dans des domaines très variés! Ces ordonnances sont l'œuvre commune des députés, et bien entendu des gouvernements, qui se sont succédé, quelles que soient les majorités politiques. 25 ans de travail parlementaire, c'est aussi 5419 interpellations, 4884 questions orales, 18293 questions écrites, ou encore 2953 questions d'actualités

2014, c'est également la 6ème réforme de l'Etat qui transfère de nouvelles compétences aux Régions. Le Parlement est plus que jamais le cœur de la démocratie bruxelloise et c'est en son sein que se prennent des décisions qui concernent tous les Bruxellois. Entre autres changements, le Parlement dispose désormais de l'autonomie constitutive. Sans rentrer dans le détail, cette autonomie permettra notamment aux élus bruxellois d'avancer dès l'année 2015 la date de la rentrée parlementaire et d'ainsi, commencer plus tôt leurs travaux.

En complément de ce rapport annuel, une visite de notre site internet ([www.parlbru.irisnet.be](http://www.parlbru.irisnet.be)) vous permettra de découvrir le texte complet de toutes les ordonnances et des documents parlementaires ainsi que de visionner en direct les séances.

Enfin, je vous invite à pousser la porte du 69 de la rue du Lombard afin d'assister aux travaux de vos représentants ou lors des nombreuses activités qui y sont organisées.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Charles Picqué  
Président



Hall d'entrée – escalier  
Rue de Lombard 69



# AVANT-PROPOS

---

---

## *Cela vous concerne*

La Région bruxelloise doit relever plusieurs défis. La population augmente, le fossé entre riches et pauvres menace de se creuser, trouver un logement décent n'est pas évident, et les routes sont congestionnées. Ce n'est pas le travail qui manque. Comment ce Gouvernement bruxellois entend-il améliorer la vie des Bruxellois? Dans quels domaines faut-il que les choses changent? C'est sur ces questions que le Parlement se penche. Les débats au Parlement bruxellois, en fait cela vous concerne, chers Bruxellois.

## *Vous avez voté l'année dernière*

Ce rapport annuel donne une vue d'ensemble des travaux réalisés par le Parlement bruxellois d'octobre 2013 à octobre 2014. L'année 2014 était une année d'élections ; vous vous en rendrez compte en lisant ce rapport. Au lendemain des élections, qui ont eu lieu le 25 mai, la composition du Parlement a changé. En fait, voter, c'est rebattre les cartes. Sur la base de la répartition des voix, certaines coalitions sont possibles, et d'autres pas.

## *Je vous représente*

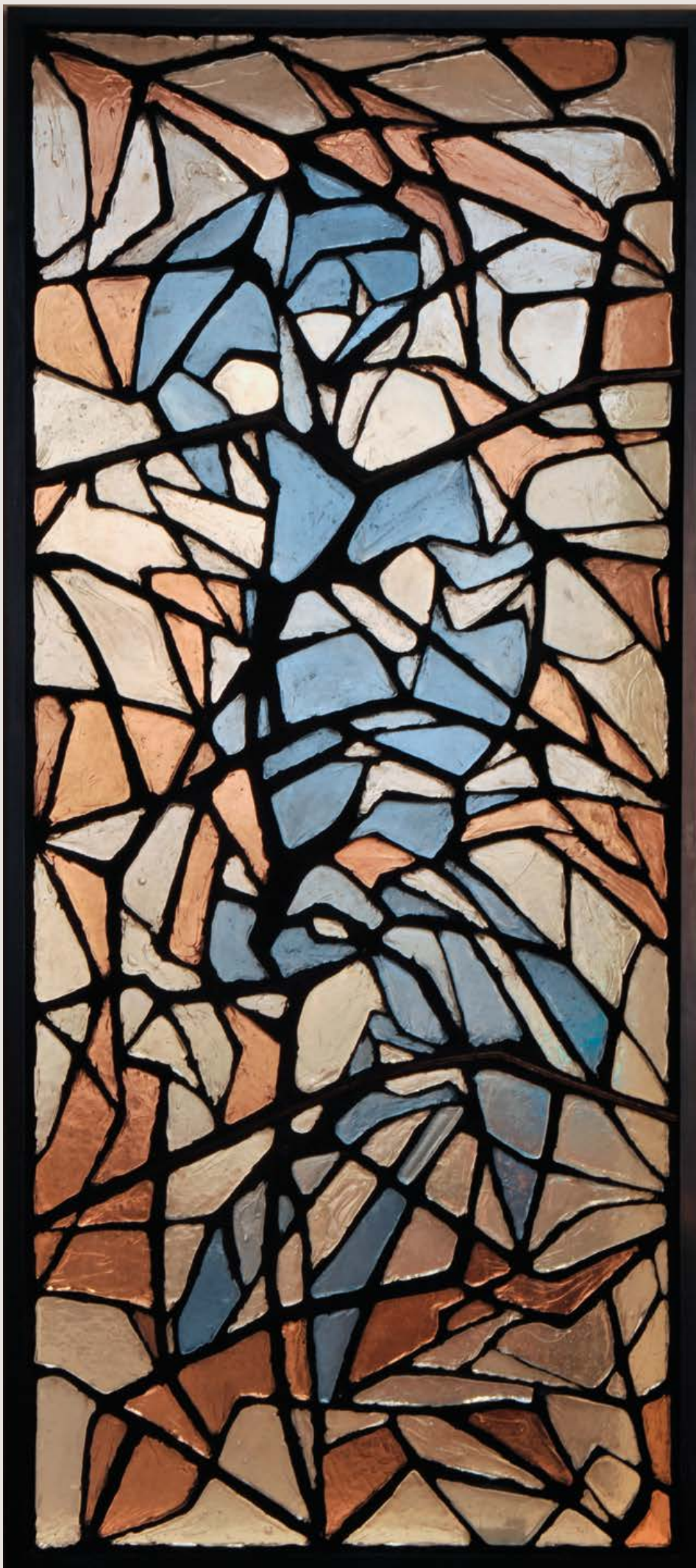
Entre-temps, tous les députés sont au travail. Un député est un élu – quel beau concept! – qui représente réellement les gens. Pour moi, cela implique plusieurs choses. En dehors du Parlement: suivre les choses de près, rencontrer les gens, circuler dans Bruxelles et visiter différents quartiers. Mais au sein du Parlement aussi, un travail important nous attend: il s'agit de réfléchir à la manière de résoudre les problèmes bruxellois, d'écouter partisans et adversaires, d'avancer des arguments expliquant pourquoi une mesure est préférable à une autre, et surtout, de contrôler les actes du Gouvernement. Le Gouvernement tient-il parole? Prend-il les bonnes mesures? Remplit-il convenablement sa fonction?

## *Le Parlement, c'est aussi chez vous*

Bien sûr que les avis divergent, les Bruxellois sont tous différents. Les députés aussi ont des positions qui leur sont propres, tandis que les partis politiques mettent souvent des accents différents. Les échanges sont donc vifs au Parlement. Mais au bout du compte, c'est de vous qu'il s'agit, chers Bruxellois. Vous êtes au cœur de tous les débats et propositions. Le Parlement bruxellois, c'est aussi un peu chez vous.

Dans ce rapport annuel, vous en saurez plus sur la façon dont les choses se passent au Parlement. Je vous souhaite une agréable lecture.

Fouad Ahidar  
Premier Vice-Président



*Lismonde*

**Sans titre** (1963), vitrail

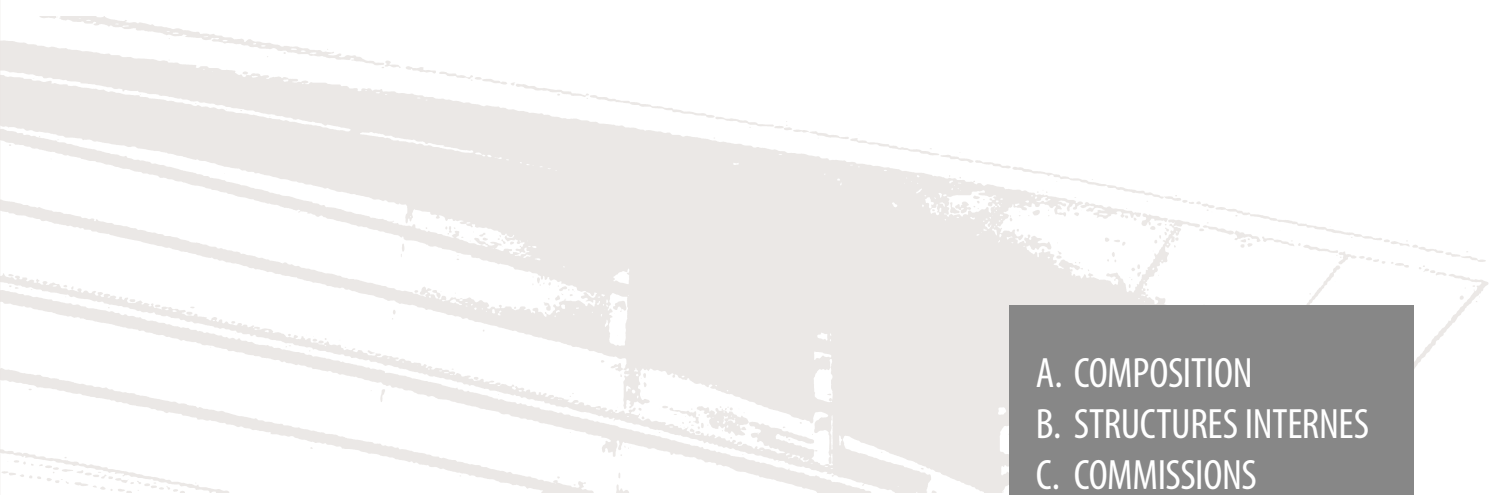
(dalle de verre et ciment armé), 285 x 123 cm  
Lismonde (Anderlecht 14/05/1908 –  
Linkebeek 12/03/2001) était au faite de l'art  
abstrait dans notre pays lorsque la Province  
du Brabant lui commanda deux vitraux pour  
la cafétéria des conseillers provinciaux, dans  
le cadre de l'aménagement de la nouvelle  
salle des séances du Conseil. Le début des  
années '60 correspond, chez l'artiste, à une  
période de diversification des techniques  
qui le conduit à créer, à côté des fusains  
caractéristiques, d'une composition aérienne  
à la fois rigoureuse et subtile à plans multiples  
et lignes épurées, des œuvres d'une concep-  
tion plus solide, plus organique. Il n'a pratiqué  
l'art du vitrail que très occasionnellement,  
ce qui confère à cette œuvre une valeur  
de témoin rare.



# COMPOSITION ET STRUCTURES INTERNES

---

---



- A. COMPOSITION
- B. STRUCTURES INTERNES
- C. COMMISSIONS



## A. COMPOSITION

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de 89 députés, dont 72 francophones et 17 néerlandophones. Les dernières élections régionales ont eu lieu le 25 mai 2014.

### A.1. Répartition des sièges - session 2013-2014

Lors de la session parlementaire 2013-2014, le Parlement bruxellois était composé comme suit (jusqu'au 25 mai 2014) :

Partis politiques francophones	Sièges	Partis politiques néerlandophones	Sièges
PS (*)	20	Open VLD (*)	4
Ecolo	16	sp.a	4
MR (*)	14	CD&V	3
FDF	11	Groen	2
cdH	10	Vlaams Belang	1
Indépendants (*)	1	N-VA	1
		Indépendants	2
<b>Total</b>	<b>72</b>		<b>17</b>

(\*) La 12 décembre 2013, M. Herman Mennekens a remplacé M. Jean-Luc Vanraes au sein du groupe Open VLD. Le 7 février 2014, Mme Sfia Bouarfa a quitté le groupe PS pour siéger comme indépendante. Le 25 avril 2014 Mme Danielle Caron, siégeant comme indépendante, a rejoint le groupe MR. Depuis. Dès cette date, l'assemblée comptait donc 20 députés pour le PS et 14 députés pour le MR.

### A.2. Répartition des sièges - session 2013-2014

Lors de la session parlementaire 2013-2014, le Parlement bruxellois était composé comme suit (à partir du 10 juin 2014) :

Partis politiques francophones	Sièges	Partis politiques néerlandophones	Sièges
PS	21	Open VLD	5
MR	18	Groen	3
FDF	12	sp.a	3
cdH	9	N-VA	3
Ecolo	8	CD&V	2
PTB*PVDA-GO!	4	Vlaams Belang	1
<b>Total</b>	<b>72</b>		<b>17</b>

\* Voir également annexes : répartition des sièges.

Le règlement du Parlement prévoit que les élus d'une même liste électorale, qui a obtenu 10 % des sièges lors des élections, au sein du groupe linguistique correspondant, peuvent constituer un groupe politique reconnu. Cette reconnaissance permet aux groupes politiques de disposer de locaux et de bénéficier d'allocations octroyées par le Parlement.

Les groupes reconnus sont (15.10.2014) : le PS, le MR, le FDF, le cdH, Ecolo, l'Open VLD, Groen, le sp.a, la N-VA, le CD&V et le Vlaams Belang.

## B. STRUCTURES INTERNES

### B.1. La composition du Bureau

Le Bureau est responsable de la gestion quotidienne et de l'organisation des services du Parlement bruxellois. Il est formé selon le système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et politiques reconnus ; un tiers de ses membres doit appartenir au groupe linguistique néerlandais.

Le Bureau est dit «élargi» lorsqu'il est complété par les présidents des groupes politiques reconnus. Le Bureau élargi prépare les séances du Parlement et de l'Assemblée réunie et en établit l'ordre du jour.

*\* Pour la composition du Bureau jusqu'aux élections du 25 mai 2014 : voir rapport annuel 2012-2013*

#### La composition du Bureau

(au 15/10/2014) :

Hommes (9) : **60 %**

Femmes (6) : **40 %**



M. Charles Picqué,  
président (PS)



M. Fouad Ahidar,  
premier vice-président (sp.a)



M. Armand De Decker,  
vice-président (MR)



M. Bernard Clerfayt,  
vice-président (FDF)



M. Emin Özkara,  
vice-président (PS)



(\*) M. André du  
Bus de Warnaffe,  
secrétaire (cdH)



M. René  
Coppens, secré-  
taire (Open VLD)



Mme Françoise  
Bertieaux,  
secrétaire (MR)



Mme Céline  
Delforge,  
secrétaire (Ecolo)



Mme Nadia  
El Yousfi,  
secrétaire (PS)



M. Jacques  
Brotchi,  
secrétaire (MR)



Mme Annemie  
Maes,  
secrétaire (Groen)



Mme Martine  
Payfa,  
secrétaire (FDF)



Mme Liesbet  
Dhaene,  
secrétaire  
(N-VA)



M. Stefan  
Cornelis,  
secrétaire  
(Open VLD)

(\*) Depuis le 15 octobre 2014, M. André du Bus de Warnaffe remplace M. Bertin Mampaka Mankamba comme premier secrétaire au Bureau.

**Les présidents des groupes politiques sont :**

Hommes : 82 %, Femmes : 18 %



Les groupes de plus de quinze membres comptent un membre supplémentaire au Bureau élargi :

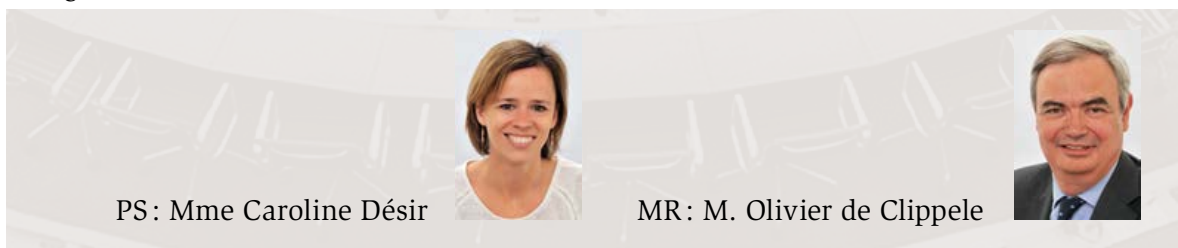


Photo:  
le Bureau élargi

## C. LES COMMISSIONS

Les députés bruxellois se réunissent en commission en groupes restreints, pour étudier les projets et propositions d'ordonnance. L'ensemble des discussions et textes proposés est ensuite repris dans un rapport écrit qui est soumis aux 89 députés bruxellois avant l'examen en séance plénière.

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place sept commissions permanentes de 15 membres en son sein, chacune spécialisée dans une ou plusieurs catégories de compétences régionales. L'Assemblée de la Commission communautaire commune compte, pour sa part, deux commissions qui se réunissent soit séparément, soit ensemble selon les matières. Les commissions sont composées à la proportionnelle, de manière à ce qu'elles reflètent les mêmes équilibres entre groupes politiques qu'au sein de l'assemblée.

**Les commissions** (au 15/10/2014) :

Hommes (7 présidents de commission) : **78 %**

Femmes (2 présidentes de commission) : **22 %**

### ■ *Parlement bruxellois*

– **Commission des Finances et des Affaires générales**, chargée du Budget, des Relations extérieures, de la Coopération au développement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique

Président :  
M. Charles  
Picqué (PS)



– **Commission du Logement**

Président :  
M. Fouad  
Ahidar (sp.a)



– **Commission de l'Infrastructure**, chargée des Travaux publics et de la Mobilité

Président :  
M. Boris  
Dilliès (MR)



– **Commission des Affaires économiques et de l'Emploi**, chargée de la Politique économique, de la Politique de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Président :  
M. Bernard  
Clerfayt (FDF)



– **Commission du Développement territorial**, chargée de l’Aménagement du Territoire, de l’Urbanisme, de la Politique de la Ville, de la Politique foncière, du Port de Bruxelles, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, des Matières biculturelles d’intérêt régional, du Tourisme et de la Promotion de l’image de Bruxelles

Président :  
M. Ridouane  
Chahid (PS)



– **Commission des Affaires intérieures**, chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de sécurité et de prévention et de la Lutte contre l’incendie et l’Aide médicale urgente

Président :  
M. Ahmed  
El Khannouss  
(cdH)



– **Commission de l’Environnement et de l’Energie**, chargée de la Conservation de la Nature, de la Politique de l’Eau et de la Propreté publique

Président :  
Mme Viviane  
Teitelbaum  
(MR)



A ces commissions s’ajoutent un **Comité d’avis pour l’égalité des chances entre hommes et femmes**

Président :  
M. Christos  
Doulkeridis  
(Ecolo)



■ *Assemblée réunie*

– **Commission de la Santé**

Président :  
Mme Khadija  
Zamouri  
(Open VLD)



– **Commission des Affaires sociales**, chargée des allocations familiales

Président :  
M. Ahmed El  
Ktibi (PS)





# GOUVERNEMENT

---

---



A. GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
B. COLLÈGE RÉUNI



*Oswald Poreau*

**Les Travaux de la Jonction** (1917), huile sur toile, 51 x 74 cm

Oswald Poreau (Schaerbeek, 1877-Waterloo, 1955), peintre post-impressionniste parfois rattaché au courant luministe, affectionnait beaucoup les chantiers, les installations portuaires dont il intégrait les structures dans une atmosphère diaphane propice au rendu des nuances de coloris propres à la palette impressionniste. Le chantier ferroviaire Nord-Midi au repos sous la neige lui offrait une belle opportunité de déployer toute une gamme de blancs irisés mêlés de gris et de brun sans en être envahis.

## A. GOUVERNEMENT RÉGIONAL

A côté du ministre-président, le Gouvernement bruxellois se compose de deux ministres désignés par le groupe linguistique français et de deux ministres désignés par le groupe linguistique néerlandais. Le Gouvernement est assisté de trois secrétaires d'Etat, dont un néerlandophone. Le Gouvernement délibère collégialement de toutes les affaires de sa compétence, selon la procédure du consensus (unanimité).

\* Pour la composition du Gouvernement bruxellois jusqu'aux élections du 25 mai 2014: voir rapport annuel 2012-2013



Sur la photo (de gauche à droite) le Gouvernement bruxellois (au 15/10/2014) :

*Bianca Debaets (CD&V), Pascal Smet (sp.a), Cécile Jodogne (FDF), Guy Vanhengel (Open VLD), Rudi Vervoort (PS), Céline Fremault (cdH), Didier Gosuin (FDF), Fadila Laanan (PS)*

- **M. Rudi Vervoort**, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique ;
- **M. Guy Vanhengel**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, des Relations extérieures et de la Coopération au Développement ;
- **M. Didier Gosuin**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente ;

- **M. Pascal Smet**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics ;
- **Mme Céline Fremault**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Energie ;
- **Mme Fadila Laanan**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Propreté publique et de la Collecte et du Traitement des Déchets, de la Recherche scientifique, des Infrastructures sportives communales et de la Fonction publique ;
- **Mme Bianca Debaets**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Egalité des Chances et du Bien-être animal ;
- **Mme Cécile Jodogne**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente ;

## B. COLLÈGE RÉUNI

---

*Le Collège réuni représente l'organe exécutif pour les matières communautaires communes.*

- **M. Rudi Vervoort**, président du Collège réuni, compétent pour la coordination de la politique du Collège réuni ;
- **M. Guy Vanhengel**, membre du Collège réuni compétent pour la Politique de la Santé, la Fonction publique, les Finances, le Budget et les Relations extérieures ;
- **M. Didier Gosuin**, membre du Collège réuni compétent pour la Politique de la Santé, la Fonction publique, les Finances, le Budget et les Relations extérieures ;
- **M. Pascal Smet**, membre du Collège réuni compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes, les Prestations familiales et le Contrôle des Films ;
- **Mme Céline Fremault**, membre du Collège réuni compétente pour la Politique d'Aide aux Personnes, les Prestations familiales et le Contrôle des Films.

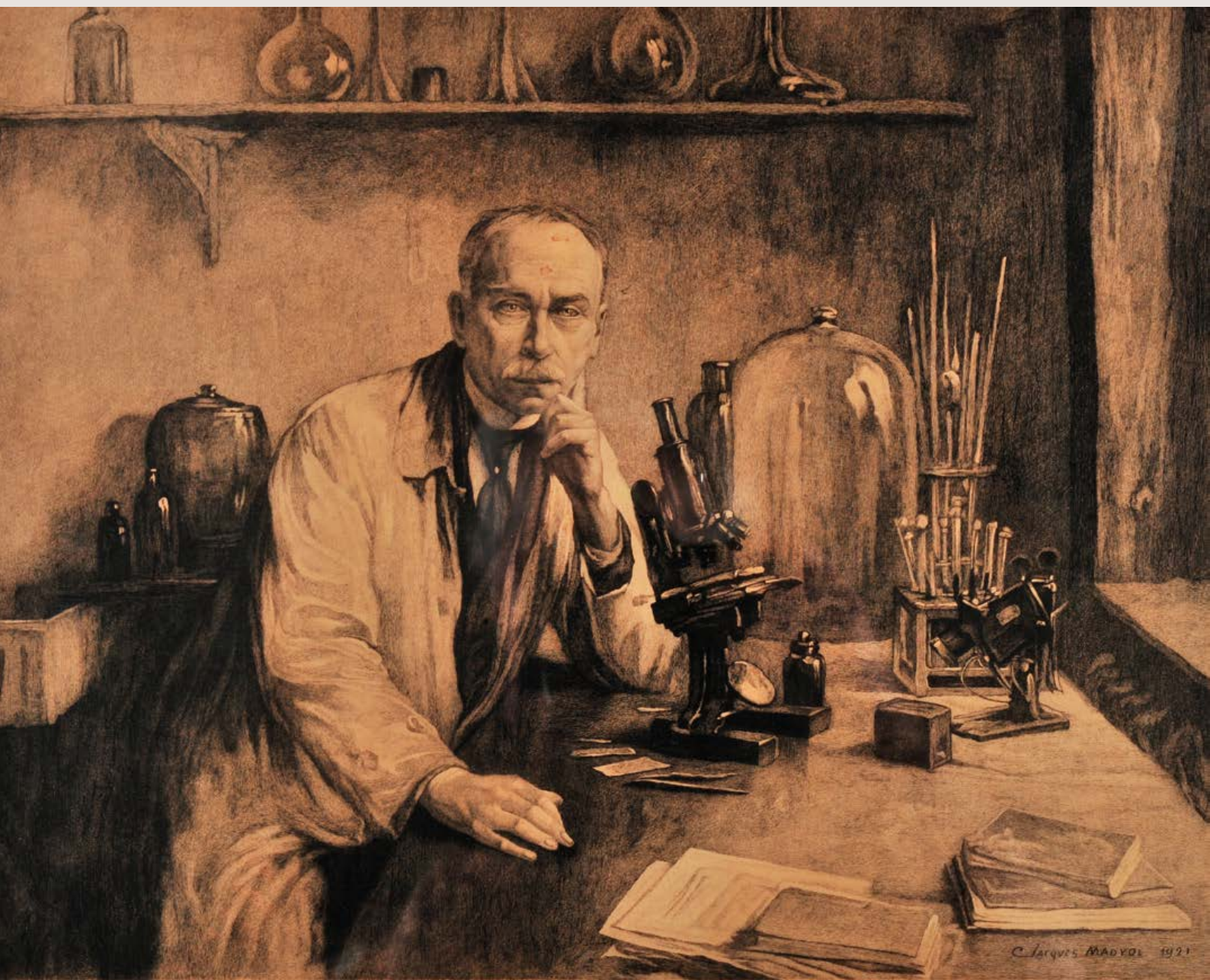
# TRAVAIL LÉGISLATIF

---

---

---

- A. STATISTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES  
ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS
- B. TEXTES DÉPOSÉS ET IMPRIMÉS
- C. TEXTES ADOPTÉS
- D. TEXTES REJETÉS
- E. STATISTIQUES DES INTERPELLATIONS,  
QUESTIONS ORALES ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ
- F. DÉBATS EN SÉANCES PLÉNIÈRES
- G. DÉBATS EN COMMISSIONS
- H. BUDGET



*Louis Greuze*

**Portrait du docteur Jules Bordet** (vers 1921) lithographie, 32 x 40 cm, d'après un portrait exécuté par Jacques Madyol en 1921

Louis Greuze (Mons, 1863-1950), élève puis professeur de l'académie de Mons, était à la fois peintre et graveur. Il s'est principalement attaché à la copie des grands peintres et à la reproduction fidèle, en gravure, d'après des modèles peints ou photographiés. La lithographie représentant le docteur Bordet est très révélatrice du degré d'exactitude et de finesse d'exécution qu'il atteignait dans ses œuvres.

# A. STATISTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

---

## A. 1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

- **Séances plénières**: 12 réunions; 48 heures 51 minutes
- **Commissions**: 133 réunions; 263 heures 30 minutes
  - Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales: 22 réunions; 50 heures 10 minutes
  - Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications: 18 réunions; 45 heures
  - Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière: 21 réunions; 38 heures 40 minutes
  - Commission du Logement et de la Rénovation urbaine: 13 réunions; 22 heures 40 minutes
  - Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie: 23 réunions; 39 heures
  - Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération: 13 réunions; 24 heures 15 minutes
  - Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique: 16 réunions; 35 heures 50 minutes
  - Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes: 7 réunions; 7 heures 55 minutes

## A.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

- **Séances plénières**: 10 réunions; 8 heures 26 minutes
- **Commissions**: 29 réunions; 22 heures 50 minutes
  - Commission de la Santé: 7 réunions; 2 heures 10 minutes
  - Commission des Affaires sociales: 9 réunions; 9 heures 35 minutes
  - Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales: 13 réunions; 11 heures 5 minutes



Législature 2009-2014 – session 2013-2014



Législature 2014-2019 – session 2014-2015





## B. TEXTES DÉPOSÉS ET IMPRIMÉS

(à l'exception des textes adoptés et des textes rejetés lors de cette session, qui figurent respectivement aux points C et D)

### B.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

- |               |  |
|---------------|--|
| A-469/1-13/14 | <b>Proposition de résolution visant à limiter strictement la publication et la diffusion sous format papier des rapports annuels des services publics et des organismes d'intérêt public au sens large qui dépendent de la Région de Bruxelles-Capitale</b>                              |
| A-502/1-13/14 | <b>Proposition d'ordonnance spéciale limitant le cumul de mandats dans le chef des membres du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale</b>   |
| A-514/1-13/14 | <b>Proposition d'ordonnance modifiant l'article 21, III, du Code des droits de succession en Région de Bruxelles-Capitale</b>  |
| A-515/1-13/14 | <b>Proposition d'ordonnance spéciale modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et supprimant les candidats suppléants</b>  |
| A-517/1-13/14 | <b>Proposition d'ordonnance visant à réduire les délais d'obtention d'un permis d'urbanisme lorsque la demande concerne la construction ou l'extension d'un bâtiment scolaire</b>  |
| A-518/1-13/14 | <b>Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 1990 portant création de l'Agence régionale pour la propreté en vue de l'intervention de l'Agence en tant que centrale de marchés pour les communes bruxelloises dans le cadre de ses missions de propreté publique</b> |
| A-519/1-13/14 | <b>Proposition d'ordonnance portant introduction d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Collège d'environnement</b>   |
| A-523/1-13/14 | <b>Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets en vue de valoriser les restes et invendus alimentaires</b>  |
| A-526/1-13/14 | <b>Proposition de résolution relative aux coordinations interrégionales en matière de prévention des inondations et de qualité des eaux dans la vallée de la Senne</b>   |
| A-527/1-13/14 | <b>Proposition de résolution relative à la mise en application du nouveau plan de survol de Bruxelles et au contrôle des nuisances dues au trafic aérien</b>   |

## C. TEXTES ADOPTÉS

Les projets et propositions adoptés en séance plénière sont présentés par commission.

### C.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

#### ■ Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales

##### A-362/1-12/13 **Proposition d'ordonnance relative à l'inclusion de clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 06/06/14*

Cette ordonnance impose aux pouvoirs adjudicateurs présents en Région de Bruxelles-Capitale des conditions de passation, d'attribution et d'exécution de marchés publics et ce à des fins environnementales et éthiques.

##### A-363/1-12/13 **Proposition d'ordonnance relative à l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 17/06/14*

Cette ordonnance impose aux pouvoirs adjudicateurs présents en Région de Bruxelles-Capitale des conditions de passation, d'attribution et d'exécution de marchés publics et ce à des fins sociales.

##### A-364/1-12/13 **Proposition de résolution relative à l'insertion systématique de critères visant à promouvoir les principes de non-discrimination dans les conditions d'exécution des marchés publics des administrations régionales**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14*

Cette résolution demande au Gouvernement de promouvoir les principes de non-discrimination tels qu'ils sont défendus par l'Union européenne en utilisant les marchés publics comme levier de la politique régionale en la matière.

##### A-366/1-12/13 **Projet d'ordonnance visant à garantir, au sein des organes de gestion des personnes morales, une présence équilibrée de femmes et d'hommes parmi les membres nommés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale**

*Projet adopté en séance plénière du 24/01/14, ordonnance sanctionnée le 13/02/14 et publiée au Moniteur du 05/03/14*

Cette ordonnance impose qu'un tiers au moins des membres nommés au sein d'un organe de gestion par la Région de Bruxelles-Capitale ou par une personne morale contrôlée par elle, soient de sexe différent de celui des autres membres nommés par elles.

- A-400/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009, entre le Royaume de Belgique et le Commonwealth des Bahamas en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**
- A-401/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 26 février 2010, entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**
- A-402/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Paris le 16 décembre 2009, entre la Belgique et Gibraltar en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**
- A-403/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 18 décembre 2009, entre le Royaume de Belgique et Saint-Christophe-et-Niévès (Saint-Kitts-et-Nevis) en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale et au Protocole**
- A-404/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009, entre le Royaume de Belgique et Sainte-Lucie en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**
- A-405/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009, entre le Royaume de Belgique et Saint-Vincent-et-les-Grenadines en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**
- A-406/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 11 mai 2010 et à The Valley le 24 septembre 2010, entre le Royaume de Belgique et Anguilla en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**
- A-407/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009, entre le Royaume de Belgique et Antigua-et-Barbuda en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**
- A-408/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 15 mars 2010 et le 18 mars 2010, entre le Royaume de Belgique et la Grenade en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**
- A-409/1-12/13 **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord, fait à Londres le 16 février 2010, entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de Montserrat, tel que mandaté par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale**

*Projets adoptés en séance plénière du 17/10/13, ordonnances sanctionnées le 07/11/13 et publiées au Moniteur du 19/11/13*

Ces ordonnances portent assentiment à des accords internationaux qui visent à échanger des renseignements « vraisemblablement pertinents » pour administrer ou appliquer la législation interne des parties contractantes relative à tous les impôts – directs et indirects – actuels, quelle que soient leur nature ou leur dénomination, perçus par les parties.

**A-423/1-12/13** **Projet d'ordonnance relatif au rapport sur l'application des actes législatifs et la conformité au droit primaire de l'Union européenne en Région de Bruxelles-Capitale**

*Projet adopté en séance plénière du 24/01/14, ordonnance sanctionnée le 13/02/14 et publiée au Moniteur du 05/03/14*

Cette ordonnance impose au Gouvernement d'informer, au plus tard le 1er novembre de chaque année, le Parlement concernant la mise en œuvre et la transposition du droit de l'Union européenne dans la Région de Bruxelles-Capitale.

**A-426/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole modifiant l'accord du 9 février 1994 relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds, aux fins: 1) de satisfaire à la directive 2006/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures et 2) de convenir, entre les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Royaume du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Suède, de l'introduction d'un système de «paperless vignette» dans leur système commun pour la perception du droit d'usage, signé à Bruxelles le 21 octobre 2010, et modifiant les articles 7bis et 12 de la loi du 27 décembre 1994 portant assentiment de l'accord précité et instaurant une eurovignette, conformément à la directive 93/89/CEE du Conseil des Communautés européennes du 25 octobre 1993**

**A-427/1-12/13** **Projet d'ordonnance approuvant l'accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au Protocole qui fut signé à Bruxelles le 21 octobre 2010 par les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Royaume du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Suède modifiant l'accord du 9 février 1994 relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds, en application de l'article 4, §4, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions**

*Projets adoptés en séance plénière du 17/10/13, ordonnances sanctionnées le 07/11/13 et publiées au Moniteur du 19/11/13*

Ces ordonnances portent assentiment à des accords relatifs à l'eurovignette. Il s'agit d'un impôt régional, instauré le 1<sup>er</sup> janvier 1995, qui est un droit d'usage dû par tout véhicule utilitaire lourd de plus de douze tonnes. Le protocole du 21 octobre 2010 prévoit la suppression du tarif réduit pour les camions grecs et l'alignement des conditions de remboursement pour les redevables étrangers sur les conditions pour les redevables belges.

**A-444/1-12/13** **Projet d'ordonnance relative à la communication par voie électronique dans le cadre des relations avec les autorités publiques de la Région de Bruxelles-Capitale**

*Projet adopté en séance plénière du 24/01/14, ordonnance sanctionnée le 13/02/14 et publiée au Moniteur du 05/03/14*

Cette ordonnance permet aux autorités publiques bruxelloises de communiquer par voie électronique sans devoir préalablement modifier les ordonnances ou arrêtés applicables. Les arrêtés pris sur la base de cette habilitation devront être confirmés par ordonnance.

**A-445/1-12/13** **Proposition de résolution relative à l'adoption d'un code de conduite en milieu urbain**

*Proposition adoptée en séance plénière du 21/02/14*

Cette résolution demande au Gouvernement de rédiger, sur la base de principes fondamentaux et après consultation des Bruxellois, un code de conduite qui résume l'éthique urbaine, de le soumettre à l'approbation du Parlement afin d'en assurer la légitimité démocratique et de le diffuser.

**A-449/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international d'association qui jette les bases des futures relations contractuelles entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les pays d'Amérique centrale d'autre part. L'accord s'articule autour de trois piliers, à savoir le dialogue politique, la coopération et le commerce.

**A-450/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de Partenariat économique entre les Etats du Cariforum d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Bridgetown, Barbade, le 15 octobre 2008**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international de partenariat économique avec les Etats du Cariforum qui vise principalement à stimuler la croissance économique, à créer un marché régional entre les pays en voie de développement et à promouvoir le développement durable.

**A-451/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de Partenariat et de Coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Irak, d'autre part, fait à Bruxelles le 11 mai 2012**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international de partenariat, conclu pour une période de dix ans, qui vise à renforcer le dialogue politique entre l'Irak et les Etats de l'Union européenne.

**A-452/1-12/13**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, fait à Bruxelles le 6 octobre 2010**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international qui vise à instaurer une zone de libre-échange conforme aux dispositions et obligations de l'OMC. Il assure une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité en matière de réglementation ainsi que la protection des secteurs sensibles. Il contient des obligations en matière d'application des normes sociales et environnementales et prévoit une coopération culturelle.

**A-453/1-12/13**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Union Benelux, signé à Bruxelles le 3 février 2012**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international qui précise les dispositions du protocole relatif aux privilèges et immunités de l'Union Benelux du 17 juin 2008, relatives aux privilèges et aux immunités accordés par la Belgique au Secrétariat général Benelux afin d'assurer son bon fonctionnement.

**A-456/1-12/13**

**Projet d'ordonnance portant assentiment : à l'amendement à la Convention internationale du 7 mars 1966 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; à l'amendement à la Convention du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et aux amendements à la Convention du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance porte assentiment à des amendements aux conventions internationales susmentionnées, qui visent à améliorer le fonctionnement des comités mis en place par ces conventions et destinés à veiller à leur application.

**A-457/1-12/13**

**Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, fait à New York le 10 décembre 2008**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un protocole qui vise à améliorer le caractère exécutoire international des engagements existants en matière de droits économiques, sociaux et culturels (possibilité d'introduire des plaintes interétatiques et des plaintes de particuliers en cas de non-respect de ces droits).

**A-459/1-13/14** **Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2013**

**A-460/1-13/14** **Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2013**

**A-461/1-13/14** **Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2014**

**A-462/1-13/14** **Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2014**

**A-463/1-13/14** **Budget des recettes et des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2014 - Exposé général**

**A-464/1-13/14** **Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2014**

**A-465/1-13/14** **Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2014**

*Projets adoptés en séance plénière du 13/12/13, ordonnances sanctionnées le 19/12/13 et publiées au Moniteur du 06/02/14*

Les recettes 2013 sont ajustées à 3.223.793.000 euros, soit une diminution de 232.634.000 euros par rapport à l'initial 2013. Les dépenses 2013 sont ajustées à 3.769.719.000 euros en liquidations, soit une diminution de 16.849.000 euros par rapport à l'initial 2013, et à 4.106.688.000 euros en engagements, soit une diminution de 20.475.000 euros par rapport à l'initial 2013.

Les recettes 2014 de la Région sont estimées à 3.444.689.000 euros, soit une augmentation de 220.896.000 euros par rapport à l'ajusté 2013. Les dépenses 2014 de la Région sont estimées à 3.965.800.000 euros en liquidations, soit une augmentation de 196.081.000 euros par rapport à l'ajusté 2013, et à 4.533.555.000 en engagements, soit une augmentation de 426.867.000 euros par rapport à l'ajusté 2013.

**A-470/1-13/14** **Proposition d'ajustement du budget du Parlement pour l'année budgétaire 2013 - Proposition de budget du Parlement pour l'année budgétaire 2014**

*Proposition adoptée en séance plénière du 13/12/13*

Les recettes 2014 du Parlement sont estimées à 50.451.000 euros, soit 49.451.000 euros pour le budget ordinaire et 1.000.000 euros pour le budget extraordinaire. Les dépenses 2014 du Parlement sont estimées à 52.666.000 euros en engagements, et 51.401.000 en liquidations, soit

49.186.000 euros en engagements et 49 651.000 en liquidations pour le budget ordinaire et 3.480.000 euros en engagements et 1.750.000 euros en liquidations pour le budget extraordinaire. Les dépenses ordinaires se répartissent en dépenses courantes et en dépenses de capital tandis que les dépenses du budget extraordinaire se composent uniquement de dépenses de capital pour la construction du nouveau bâtiment de la rue du Lombard et pour la rénovation de l'ancien Relais postal.

**A-468/1-13/14**

**Projet d'ordonnance modifiant le Code des droits de succession**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance exempte de droits de succession le partenaire survivant qui hérite du logement familial. L'exemption vise plus particulièrement ceux qui vivaient ensemble une relation de « couple » et qui ont contribué ensemble à l'acquisition du logement familial ou à tout le moins ont contribué ensemble à la tenue d'un ménage commun.

**A-472/1-13/14**

**Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2013 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale**

*Modification adoptée en séance plénière du 24/01/14*

Le Parlement a donné un avis favorable et sans réserve sur la modification budgétaire de L'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

**A-474/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant sur l'approbation de l'accord de coopération du 12 juin 2013, entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés visant à créer un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune, au sens de l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980**

*Projet adopté en séance plénière du 21/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 05/03/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui crée un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la discrimination, compétent pour la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, dans les domaines dans lesquels l'État fédéral, les Communautés et les Régions exercent leurs compétences.

**A-475/1-13/14**

**Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur**



*Proposition adoptée en séance plénière du 13/12/13, ordonnance sanctionnée le 19/12/13 et publiée au Moniteur du 16/01/14*

Cette ordonnance vise à percevoir une taxe sur les taxis. Cette taxe annuelle s'élève à 575 euros par véhicule. Afin de poursuivre la modernisation du secteur des taxis, un système de taximètre numérique permettant l'impression automatique d'un ticket et disposant d'une mémoire interne est également mis en place.

**A-476/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signés à Bruxelles le 2 mars 2012**

**A-480/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant sur l'approbation de l'accord de coopération du 29 novembre 2013 entre l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire et adoptant des dispositions régionales en matière budgétaire, adaptées à certaines dispositions dudit Accord**

*Projets adoptés en séance plénière du 20/12/13, ordonnances sanctionnées le 20/12/13 et publiées au Moniteur du 16/01/14*

Ces ordonnances portent assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, adopté pour répondre à la crise de la dette au sein de la zone euro survenue à la suite de la crise financière de 2008, et à l'accord de coopération qui y est consubstantiellement attaché.

**A-482/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment: 1° à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, et les annexes A, B et C, faites à Strasbourg le 25 janvier 1988, et 2° au Protocole d'amendement de la Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, fait à Paris le 27 mai 2010**

**A-483/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment: 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Bahreïn tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Manama le 4 novembre 2007, et 2° au Protocole, fait à Manama le 23 novembre 2009, modifiant la**

- Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Bahreïn tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Manama le 4 novembre 2007
- A-484/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et l'Île de Man tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 16 juillet 2009**  
*Projets adoptés en séance plénière du 14/03/14, ordonnances sanctionnées le 27/03/14 et publiées au Moniteur du 12/05/14*
- A-485/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment: 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République des Seychelles tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, fait à Bruxelles le 27 avril 2006, telle que modifiée par le Protocole, fait à Bruxelles le 14 juillet 2009 ; et 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 14 juillet 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République des Seychelles tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, fait à Bruxelles le 27 avril 2006**
- A-486/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment: 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Islande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 23 mai 2000, telle que modifiée par le Protocole, fait à Bruxelles le 15 septembre 2009 ; et 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 15 septembre 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Islande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 23 mai 2000**
- A-487/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment: 1° à la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers, signée à Vienne le 29 décembre 1971, telle que modifiée par le Protocole, fait à Bruxelles le 10 septembre 2009; et 2° au Protocole et au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et la République d'Autriche, faits à Bruxelles le 10 septembre 2009, modifiant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers, signée à Vienne le 29 décembre 1971**
- A-488/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à: 1° la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Corée tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 29 août 1977, telle que modifiée par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 20 avril 1994, telle**

que modifiée par le Protocole, fait à Bruxelles le 8 mars 2010 ; et au 2° Protocole, fait à Bruxelles le 8 mars 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Corée tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 29 août 1977, telle que modifiée par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 20 avril 1994

A-489/1-13/14

**Projet d'ordonnance portant assentiment à: 1° la Convention entre le Royaume de Belgique et la République tchèque tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 6 décembre 1996, telle que modifiée par le Protocole, fait à Bruxelles le 15 mars 2010 ; et au 2° Protocole, fait à Bruxelles le 15 mars 2010, à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République tchèque tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 6 décembre 1996**

*Projets adoptés en séance plénière du 14/03/14, ordonnances sanctionnées le 27/03/14 et publiées au Moniteur du 09/05/14*

Sous l'impulsion de la crise financière mondiale, la Belgique s'est engagée depuis 2009 dans un processus de réforme des conventions internationales préventives de la double imposition. Cette réforme facilite l'échange de renseignements entre les administrations fiscales des différents pays. Dans ce cadre, les conventions préventives de la double imposition auxquelles ces ordonnances portent assentiment, empêchent qu'une personne physique ou morale se voit appliquer cumulativement les lois relatives aux impôts des États contractants et soit ainsi taxée deux fois sur les mêmes revenus et, ce faisant, stimulent l'investissement.

A-491/1-13/14

**Proposition d'ordonnance relative à la société NEO**

*Proposition adoptée en séance plénière du 21/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*

Cette ordonnance permet à la Ville de Bruxelles et à la Région de Bruxelles-Capitale de réaliser conjointement un redéveloppement ambitieux du plateau du Heysel. Le projet NEO vise notamment à développer une offre de logements de plus de 750 unités, à créer une infrastructure de congrès de dimension internationale complémentaire à celle de Square ainsi qu'à combler le déficit de l'offre commerciale dans le nord de Bruxelles.

A-492/1-13/14

**Proposition d'ordonnance modifiant l'article 159 du Code des droits d'enregistrement**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 17/06/14*

Cette ordonnance porte à cinq jours ouvrables le délai prévu à l'article 159, 1°, du Code des droits d'enregistrement, qui règle l'achat d'un bien immobilier par un commandé agissant pour le compte d'un command.

Les autres modifications s'inscrivent dans le projet DER (document électroniquement reconnaissable) du législateur fédéral et participent à l'objectif de simplification administrative.

**A-494/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment: 1° à la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, signée à Londres le 30 novembre 1990 et 2° au Protocole sur la préparation, la lutte et la coopération contre les événements de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses, signé à Londres le 15 mars 2000**

*Projet adopté en séance plénière du 14/03/14, ordonnance sanctionnée le 27/03/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à une convention internationale obligeant les navires à prévoir à bord un plan d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures, à notifier tout incident au cours duquel des hydrocarbures sont déversés dans la mer ou sont susceptibles de l'être, et instituant des systèmes de collaboration nationaux et régionaux. Le protocole permet d'étendre son application aux substances nocives et dangereuses.

**A-495/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure, fait à Genève le 26 mai 2000**

*Projet adopté en séance plénière du 14/03/14, ordonnance sanctionnée le 27/03/14 et publiée au Moniteur du 02/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord européen qui vise à accroître la sécurité des transports internationaux des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure, à contribuer à la protection de l'environnement par la prévention de la pollution qui pourrait résulter d'accidents et d'incidents au cours de ces transports, à faciliter les opérations de transport et à promouvoir le commerce international.

**A-496/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, faite à Londres le 13 février 2004**

*Projet adopté en séance plénière du 14/03/14, ordonnance sanctionnée le 27/03/14 et publiée au Moniteur du 02/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à une convention internationale visant à prévenir, à réduire et à éliminer le transfert d'organismes aquatiques nuisibles et d'agents pathogènes grâce au contrôle et à la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires.

**A-497/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole modifiant la Convention relative à l'Organisation Hydrographique Internationale, adopté à Monaco le 14 avril 2005**

*Projet adopté en séance plénière du 14/03/14, ordonnance sanctionnée le 27/03/14 et publiée au Moniteur du 30/04/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un protocole modifiant la structure et reformulant les objectifs de l'Organisation Hydrographique Internationale. La nouvelle structure établit une distinction plus nette entre les aspects techniques et organisationnels et vise à augmenter l'efficacité du fonctionnement de l'organisation.

**A-498/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention internationale pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, faite à Hong Kong le 15 mai 2009**

*Projet adopté en séance plénière du 14/03/14, ordonnance sanctionnée le 27/03/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à une convention internationale visant à remédier aux risques pour l'environnement, pour la sécurité et pour la santé au travail liés au recyclage des navires.

**A-503/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment au Traité sur le commerce des armes, adopté à New York le 2 avril 2013**

*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 13/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un traité réglementant le commerce international d'armes classiques et visant à en prévenir le commerce illicite.

**A-504/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord sur le transport aérien entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres, fait à Bruxelles le 17 décembre 2009**

*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 13/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international global qui remplace les accords bilatéraux conclus entre les États membres et le Canada, dont l'accord aérien bilatéral Belgique-Canada de 1986. Il vise à supprimer toutes les dispositions des accords bilatéraux qui limitaient les droits des transporteurs aériens de l'Union Européenne et du Canada dans l'exploitation des services aériens.

**A-505/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre de Partenariat et de Coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part, fait à Oulan-Bator, le 30 avril 2013**

*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 13/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international de partenariat et de coopération avec la Mongolie qui encourage la coopération bilatérale, régionale et internationale, en matière de développement durable, de commerce et d'investissements et dans d'autres domaines (politique économique, politique industrielle, tourisme, science et technologie, éducation et culture, environnement et changement climatique, santé, etc.).

- A-506/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, signé à Bruxelles le 12 juillet 2006**
- A-507/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Organisation de la Conférence islamique, signé à Bruxelles le 4 février 2011**  
*Projets adoptés en séance plénière du 28/03/14, ordonnances sanctionnées le 03/04/14 et publiées au Moniteur du 13/05/14*
- A-508/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et les États-Unis d'Amérique relatif au Statut d'une catégorie de personnel relevant des forces des États-Unis, signé à Bruxelles le 13 juillet 2012**  
*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*
- A-509/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Office international des Épizooties, signé à Bruxelles le 14 mars 2013**
- A-510/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, signé à Bruxelles le 9 juillet 2012**  
*Projets adoptés en séance plénière du 28/03/14, ordonnances sanctionnées le 03/04/14 et publiées au Moniteur du 30/04/14*  
Ces ordonnances portent assentiment à une série d'accords internationaux de siège qui précisent certains aspects relatifs aux privilèges et immunités accordés par la Belgique afin d'assurer le bon fonctionnement des bureaux des institutions susmentionnées installés dans notre pays.
- A-512/1-13/14** **Projet d'ordonnance relative à la statistique régionale**  
*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 14/05/14*  
Cette ordonnance vise à asseoir la légitimité de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) grâce à sa reconnaissance officielle comme autorité régionale de statistique, à la soumettre au secret statistique pour assurer l'objectivité et l'indépendance de son travail, à étendre ses missions et à renforcer les synergies entre producteurs de données.
- A-521/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois Régions et à la construction d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, § 1 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles**  
*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 14/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui s'inscrit dans le cadre d'un projet législatif des trois régions, en collaboration avec le Gouvernement fédéral, et qui vise à introduire un prélèvement kilométrique pour les poids lourds sur certaines parties du réseau routier des trois régions.

**A-522/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant création d'un Observatoire des prix de référence dans les marchés publics au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale**

*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 14/05/14*

Cette ordonnance crée un Observatoire des prix de référence des marchés publics au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et impose aux pouvoirs adjudicateurs public de prendre l'avis de l'Observatoire sur le caractère anormal des prix remis par les soumissionnaires à un marché public. Les marchés publics de fournitures ne sont pas concernés.

**A-530/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant sur la prise de participations en capital de la Région de Bruxelles-Capitale dans la société de droit privé créée en partenariat public pur et organisant un data centre régional**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 11/06/14*

Cette ordonnance autorise la participation des institutions publiques régionales à un data centre régional en les affranchissant de l'exploitation de salles informatiques éparses.

**A-531/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant création et organisation d'un intégrateur de services régional**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 06/06/14*

Cette ordonnance désigne le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.) comme intégrateur de services pour la Région de Bruxelles-Capitale. L'intégrateur de services est la partie chargée, lors de la collaboration électronique entre les autorités et de l'échange de données réalisé dans ce cadre, de fournir des garanties au niveau de l'organisation, de la technologie, de la sécurité et de la vie privée. Il doit stimuler la collaboration et assumer un rôle de coordination.

**A-533/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune organisant la mise en œuvre de la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 16/06/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui règle la procédure d'agrément des guichets uniques, l'étendue des missions qui leur sont confiées, ainsi que les modalités de contrôle, de surveillance et de financement.

**A-543/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone organisant la mise en œuvre d'un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 06/06/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui vise à créer un outil pérenne d'analyse des trajectoires scolaires et post-scolaires des élèves ayant fait tout ou partie de leurs études dans le système d'enseignement de la Communauté française. La Communauté flamande a été invitée à participer à ce processus. Dans un premier temps, il a été décidé d'intégrer les ministres flamands de l'Enseignement, de l'Emploi et de la Formation professionnelle au sein du Comité de pilotage et ce en vue, à terme, de rendre compatibles les outils d'analyse des deux Communautés.

**A-544/1-13/14** **Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2014 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale**

*Modification adoptée en séance plénière du 25/04/14*

Le Parlement a donné un avis favorable et sans réserve sur la modification budgétaire de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

■ **Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications**

**A-419/1-12/13** **Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur**

*Projet adopté en séance plénière du 25/10/13, ordonnance sanctionnée le 21/11/13 et publiée au Moniteur du 03/12/13*

Cette ordonnance vise à réinstaurer le principe de cessibilité de la licence de taxi et à conférer un statut juridique clair à la licence, tout en assurant la transparence des transactions des licences. La valorisation des licences était demandée par le secteur, afin, notamment, d'obtenir plus facilement des prêts auprès des banques, de manière à faciliter le financement de certains investissements.



**A-458/1-12/13 Proposition de résolution relative à l'amélioration de l'accessibilité des transports publics aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap en Région de Bruxelles-Capitale**

*Résolution adoptée en séance plénière du 25/04/14*

Cette résolution demande au Gouvernement d'agir en faveur d'une accessibilité optimale aux transports collectifs en tenant compte de tous les handicaps (moteurs, mentaux, sensoriels) et, en particulier, de rendre accessibles l'ensemble des lignes de métro, de tram et de bus de la STIB.

**A-478/1-13/14 Projet d'ordonnance portant assentiment de l'accord de coopération du 8 octobre 2010 entre l'État fédéral et les Régions en vue de l'exécution des règlements des Communautés européennes relatifs à une politique de capacité des flottes communautaires dans la navigation intérieure en vue de promouvoir le transport par voie navigable**

*Proposition adoptée en séance plénière du 14/03/14, ordonnance sanctionnée le 27/03/14 et publiée au Moniteur du 12/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui fixe les nouvelles missions du Fonds de déchirage, créé en 1990. L'objectif est de rendre à nouveau attractive la profession de batelier, en offrant à celui-ci des formations et du soutien pour investir dans un matériel de meilleure qualité et de dernier cri.

**A-490/1-13/14 Proposition de résolution relative à la lutte contre les vols de vélos en Région de Bruxelles-Capitale**

*Résolution adoptée en séance plénière du 25/04/14*

Cette résolution demande au Gouvernement d'améliorer la collecte des données des vélos volés et la coordination de la banque de données centralisée, et d'établir un plan d'action régional de lutte contre les vols de vélos inspiré du modèle anglais. Il s'agit également de renforcer les contrôles sur le marché de seconde main et de réunir un maximum d'acteurs concernés dans une *task force*.

**A-513/1-13/14 Projet d'ordonnance relative aux règlements complémentaires sur la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière**

*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 14/05/14*

Cette ordonnance vise à adapter au contexte bruxellois les dispositions de la loi fédérale sur la circulation routière relative aux règlements complémentaires, suite à la régionalisation de la matière. Elle impose également aux communes de communiquer à la Région leurs règlements complémentaires, et réinstaure la commission consultative relative à la police de la circulation routière pour la Région de Bruxelles-Capitale.

**A-537/1-13/14 Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 11/06/14*

Cette ordonnance vise à corriger un effet pervers de l'ordonnance du 21 nombre 2013 (voir A-419/1-12/13), en supprimant la condition des dix ans d'exploitation requis afin de pouvoir céder une licence de taxi. En effet, cette règle des dix années d'activité faisait hésiter de nombreuses banques à accorder un prêt à un exploitant de taxis: si celui-ci n'est plus à même de rembourser le prêt et n'exploite pas encore son entreprise depuis dix ans, l'institution financière n'a aucun moyen de recouvrer les crédits qu'elle a accordés. Il fallait donc revenir sur cette condition.

■ *Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière*

**A-481/1-13/14** **Projet d'ordonnance modifiant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire**

*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*

Cette ordonnance vise à lutter plus efficacement contre les infractions urbanistiques en habilitant Région et communes à délivrer des amendes administratives et à imposer des mesures réparatrices à défaut d'intervention des parquets. A titre subsidiaire, cette ordonnance vise également à simplifier la délivrance des permis d'urbanisme relatifs à des bâtiments scolaires.

**A-528/1-13/14** **Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 13 mai 2004 portant ratification du Code bruxellois de l'aménagement du territoire**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 17/06/14*

Cette ordonnance transpose dans la législation régionale la loi du 13 août 2004 relative à l'autorisation d'implantations commerciales, dite « loi IKEA ». Elle permet également une forme de régulation de l'offre commerciale, dans le respect du principe de la liberté du commerce et de la législation européenne.

■ *Commission du Logement et de la Rénovation urbaine*

**A-520/1-13/14** **Proposition d'ordonnance modifiant le Code bruxellois du logement afin d'assurer la représentation de l'opposition au conseil d'administration des SISP pluricommunales**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 17/06/14*

Cette ordonnance vise à corriger un effet pervers lié à la mise en œuvre de l'ordonnance du 12 juillet 2013 modifiant le Code bruxellois du Logement, et permettant la fusion des Sociétés Immobilières de Service Public (SISP). Celui-ci prévoyait une représentation de la minorité politique communale au sein du conseil d'administration des SISP. Mais avec la fusion, ces représentants avec voix consultative risquaient de disparaître. On introduit dès lors l'hypothèse des SISP pluricommunales, où deux administrateurs représentant l'opposition pourront siéger avec voix consultative.

■ *Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie*

- A-425/1-12/13**      **Proposition de résolution relative à l'intervention lors de l'achat d'appareils électroménagers moins énergivores**  
*Résolution adoptée en séance plénière du 07/02/14*  
 Cette résolution demande au Gouvernement d'étudier la mise en place d'un système qui permettrait de déduire immédiatement la prime énergie lors de l'achat d'un appareil électroménager performant, en vue de réduire la facture énergétique et l'empreinte écologique des ménages bruxellois.
- A-438/1-12/13**      **Proposition de résolution relative à l'offre de repas végétariens et à la sensibilisation en la matière**  
*Résolution adoptée en séance plénière du 07/02/14*  
 Afin de mieux sensibiliser les consommateurs aux coûts environnementaux élevés entraînés par la consommation de viande et de poisson, cette résolution demande au Gouvernement de proposer, chaque semaine, un repas végétarien dans les restaurants qui dépendent directement ou indirectement de la Région de Bruxelles-Capitale, et de prévoir ultérieurement une évaluation de cette mesure.
- A-442/1-12/13**      **Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau afin de rendre effectif l'objectif de solidarité internationale**  
*Proposition adoptée en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*  
 L'ordonnance-cadre pour la politique de l'eau du 20 octobre 2006 a introduit une obligation, pour le distributeur d'eau, de verser une fraction de ses recettes à un fonds de solidarité internationale. Le prélèvement de ces recettes, qui revêtent un caractère fiscal, de même que la nécessité de donner un fondement juridique au comité de sélection chargé des projets de solidarité internationale, ont imposé d'adopter une ordonnance modificative plutôt que des arrêtés d'exécution.
- A-446/1-12/13**      **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre**  
*Projet adopté en séance plénière du 25/10/13, ordonnance sanctionnée le 21/11/13 et publiée au Moniteur du 02/12/13*



Législature 2009-2014 – session 2013-2014



Législature 2014-2019 – session 2014-2015

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui vise à intégrer les activités aériennes dans le système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Les programmes de mesure, ainsi que les informations sur les quotas alloués aux exploitants d'aéronefs, seront transmis à la Commission nationale Climat.

**A-447/1-12/13**

**Proposition d'ordonnance visant à modifier l'ordonnance du 8 septembre 1994 réglementant la fourniture d'eau alimentaire distribuée par réseau en Région bruxelloise**

*Proposition adoptée en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance supprime le mécanisme de solidarité entre propriétaires et locataires pour le paiement des sommes dues au fournisseur d'eau, moyennant trois conditions pour les propriétaires: le placement d'un compteur individuel à leurs frais, l'obligation d'informer le distributeur d'eau en cas de changement de locataire, et enfin l'obligation de régler toutes sommes impayées en cas de surconsommation inhabituelle due à la défectuosité de leurs installations privées.

**A-466/1-13/14**

**Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes et modifiant l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**

*Proposition adoptée en séance plénière du 24/01/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 30/04/14*

Cette ordonnance assouplit la norme bruxelloise d'exposition aux rayonnements électromagnétiques (qui reste néanmoins l'une des plus sévères d'Europe), suite à l'arrivée de la quatrième génération («4G») en matière de téléphonie mobile. Le Gouvernement réalisera un cadastre des toits des bâtiments occupés par les pouvoirs publics qui pourraient accueillir des antennes, pour lesquelles la procédure de demande de permis d'environnement a été revue et simplifiée. Un rapport d'experts chargés de l'évaluation de la nouvelle ordonnance sera publié annuellement sur le site de Bruxelles Environnement.

**A-471/1-13/14**

**Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**

*Proposition adoptée en séance plénière du 14/03/14*

Cette ordonnance offrira la possibilité aux grandes surfaces de proposer, aux différentes organisations actives dans le domaine de l'aide alimentaire, des invendus alimentaires dont la limite de consommation n'est pas atteinte, mais qui ne sont plus commercialisés. Un tel dispositif permettra à la fois de lutter contre la précarité à Bruxelles et de réduire les coûts écologiques et économiques du gaspillage alimentaire.

**A-511/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE**

*Projet adopté en séance plénière du 14/03/14, ordonnance sanctionnée le 27/03/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui met en œuvre le règlement européen 1221/2009, et prévoit la transmission régulière d'informations à la Commission européenne. Ce nouveau règlement vise à la participation volontaire des entreprises privées et publiques à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), et entend favoriser la participation des petites et moyennes entreprises.

**A-524/1-13/14** **Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 25 mars 1999 relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement, d'autres législations en matière d'environnement et instituant un Code de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 18/06/14*

Cette ordonnance vise à uniformiser et à clarifier les règles en matière de police de l'environnement. Une amende administrative peut être infligée en tant qu'alternative à une sanction pénale en cas d'absence de poursuites par le parquet. Les montants minimaux et maximaux des peines sont harmonisés avec ceux des deux autres Régions et la peine de travail est privilégiée. Le Gouvernement est habilité à compléter à l'avenir le nouveau Code par les dispositions directement applicables des règlements de l'Union européenne.

**A-534/1-13/14** **Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 11/06/14*

Cette ordonnance anticipe le transfert aux Régions des compétences tarifaires en matière de distribution d'électricité et de gaz, effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le régulateur régional Brugel succède à la CREG, la com-

mission de régulation fédérale. Cette ordonnance transpose également la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, visant à mieux ajuster la consommation d'électricité et de gaz aux besoins en temps réel.

■ **Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération**

- A-351/1-12/13**      **Proposition d'ordonnance assurant la présence minimum de deux candidats sur une liste se présentant aux élections communales**  
*Proposition adoptée en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*  
 Cette ordonnance vise à veiller au principe d'égalité entre les hommes et les femmes et à garantir une présence minimale d'un candidat de chaque sexe sur les listes électorales communales.
- A-365/1-12/13**      **Proposition de résolution visant à encourager les pouvoirs locaux à promouvoir et à participer aux opérations de sensibilisation au don d'organes**  
*Proposition adoptée en séance plénière du 28/03/14*  
 Cette résolution demande au Gouvernement d'inviter les administrations et les institutions régionales, bicommunautaires et communales à participer à des opérations de sensibilisation au don d'organes.
- A-437/1-12/13**      **Proposition d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale afin de renforcer la coordination entre commune et C.P.A.S.**  
*Proposition adoptée en séance plénière du 21/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*  
 Cette ordonnance vise à mieux informer les mandataires communaux sur le travail et les missions spécifiques des C.P.A.S. ainsi que sur la manière dont leur budget est exécuté.
- A-440/1-12/13**      **Proposition d'ordonnance relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales**  
*Proposition adoptée en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*  
 Cette ordonnance allège la procédure de contentieux en matière fiscale prévue dans les règlements que les communes bruxelloises ont adoptés afin de sanctionner les auteurs de comportements illicites (déchets éparpillés sur les trottoirs, déjections canines, tags, etc.).
- A-467/1-13/14**      **Projet d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale**  
*Projet adopté en séance plénière du 21/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*  
 Cette ordonnance adapte le fonctionnement des institutions communales afin :  
 – de faciliter, de structurer et de renforcer l'information des conseillers communaux ;

- de lutter contre les risques de conflits d'intérêts, en instaurant des incompatibilités entre l'exercice d'un mandat exécutif local et certaines fonctions publiques ;
- de renforcer le contrôle externe et interne des communes ;
- d'encourager la participation citoyenne, notamment en améliorant l'information des citoyens.

**A-473/1-13/14**

**Proposition d'ordonnance modifiant le Code électoral communal bruxellois concernant le contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils communaux**

*Proposition adoptée en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*

Cette ordonnance crée un éventail de sanctions, allant du rappel à l'ordre à la privation de mandat, applicables au candidat élu qui aurait dépassé le montant autorisé des dépenses électorales communales.

**A-493/1-13/14**

**Proposition d'ordonnance modifiant l'article 24 de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures**

*Proposition adoptée en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 13/05/14*

Cette ordonnance étend aux parents ou alliés de second degré (frères, sœurs, petits-enfants, etc.) la possibilité de disposer d'une partie symbolique des cendres du corps incinéré.

**A-525/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 13 février 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux intercommunales interrégionales**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 17/06/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui définit les critères de rattachement utiles pour déterminer le droit applicable aux intercommunales interrégionales ainsi que l'autorité compétente pour exercer sa tutelle sur ces intercommunales.

■ **Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique**

**A-424/1-12/13**

**Projet d'ordonnance relative à l'agrément des sociétés en tant que coopérative d'activités en vue de l'octroi de subventions**

*Projet adopté en séance plénière du 25/10/13, ordonnance sanctionnée le 21/11/13 et publiée au Moniteur du 03/12/13*

Cette ordonnance détermine les conditions d'agrément et de subventionnement des coopératives d'activités. La coopérative d'activités est une société à finalité sociale, organisée par la loi du 1er mars 2007, qui accueille tout demandeur d'emploi qui souhaite lancer un projet d'entreprise. Le candidat entrepreneur peut y tester la viabilité de son projet



tout en conservant le bénéfice de ses allocations sociales. Il existe à ce jour trois coopératives d'activités dans la Région.

**A-439/1-12/13**

**Projet d'ordonnance relative à la constitution d'une société anonyme active dans le secteur des ressources humaines**

*Projet adopté en séance plénière du 21/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 17/03/14*

Cette ordonnance institue une société anonyme active dans l'offre de travail intérimaire et d'activités de reclassement, de recrutement et de sélection, ainsi que dans des services de gestion du personnel. Cette société remplace un service à gestion distincte d'Actiris.

**A-441/1-12/13**

**Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 14 juillet 2011 relative à la gestion mixte sur le marché de l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale**

*Proposition adoptée en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 24/02/14*

Cette ordonnance oblige le Gouvernement à présenter au Parlement un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'ordonnance du 14 juillet 2011, en particulier en ce qui concerne la participation des agences de travail intérimaire à la politique de l'emploi et les faits de discrimination à l'embauche.

**A-454/1-12/13**

**Projet ordonnance modifiant l'ordonnance organique du 13 décembre 2007 relative aux aides pour la promotion de l'expansion économique et portant création d'une Zone d'Économie urbaine stimulée (ZEUS)**

*Projet adopté en séance plénière du 10/01/14, ordonnance sanctionnée le 30/01/14 et publiée au Moniteur du 06/03/14*

Cette ordonnance crée trois types d'aides à l'expansion économique (aides pour investissements généraux, aides à l'embauche et aides à l'implantation d'entreprise) pour les entreprises situées dans la ZEUS, zone qui se caractérise par un fort taux de chômage, une population ayant davantage un profil d'ouvrier et un bas revenu moyen par déclaration fiscale.

**A-499/1-13/14**

**Projet d'ordonnance relative à la coexistence des cultures génétiquement modifiées avec les cultures conventionnelles et les cultures biologiques**

*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 13/05/14*

Cette ordonnance interdit toute mise en culture de plantes génétiquement modifiées en plein air, étant donné les conséquences économiques désastreuses qu'aurait une contamination accidentelle de cultures conventionnelles ou biologiques.

**A-501/1-13/14**

**Projet d'ordonnance relative à l'hébergement touristique**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 08/05/14 et publiée au Moniteur du 17/06/14*

Cette ordonnance règle l'accès à la profession en matière de tourisme et contient les conditions d'exploitation de toutes les catégories d'hébergement touristique, qui imposent notamment la déclaration et l'enregistrement préalable.

#### ■ *Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes*

##### **A-271/6-13/14 Avis relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes**

Depuis le début de la législature, le comité d'avis a organisé une série d'auditions consacrées à des problématiques régionales ou bicommunautaires abordées sous l'angle du genre. Afin que ces auditions revêtent une certaine utilité, le comité d'avis a décidé d'élaborer des recommandations. Les recommandations émises durant la session 2013-2014 portent sur les pouvoirs locaux.

## C.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

#### ■ *Commission de la Santé*

##### **B-20/1-09/10 Proposition de résolution visant à promouvoir «les gestes qui sauvent» et les défibrillateurs automatiques externes en Région bruxelloise**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14*

Cette résolution demande au Collège réuni de défendre la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation nationale «sur l'apprentissage des gestes qui sauvent» et d'un plan d'équipement en défibrillateurs externes automatiques des pouvoirs publics régionaux et de leurs opérateurs.

#### ■ *Commission des Affaires sociales*

##### **B-83/1-13/14 Proposition d'ordonnance modifiant l'article 30 de la loi organique des centres publics d'action sociale afin d'améliorer certaines communications**

*Proposition adoptée en séance plénière du 14/03/14, ordonnance sanctionnée le 27/03/14 et publiée au Moniteur du 07/05/14*

Cette ordonnance modernise le fonctionnement du conseil de l'action sociale en permettant aux conseillers de bénéficier des facilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication et en favorisant leur participation aux délibérations du conseil.

■ *Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales*

**B-66/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011 et signé à Genève le 28 février 2012**

*Projet adopté en séance plénière du 07/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un protocole visant à offrir de plus larges garanties procédurales (plainte individuelle, communication inter-étatique des violations et procédure d'enquête) aux enfants (ainsi qu'aux représentants agissant en leur nom) qui s'estiment victimes de violations de la Convention relative aux droits de l'enfant ou d'un de ses protocoles additionnels.

**B-69/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012**

*Projet adopté en séance plénière du 07/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international d'association qui jette les bases des futures relations contractuelles entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les pays d'Amérique centrale, d'autre part. Cet accord s'articule autour de trois piliers, à savoir le dialogue politique, la coopération et le commerce.

**B-70/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre global de Partenariat et de Coopération entre l'Union européenne et ses États Membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2012**

*Projet adopté en séance plénière du 07/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 11/03/14*

**B-71/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de Partenariat et de Coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Iraq, d'autre part, fait à Bruxelles le 11 mai 2012**

**B-72/1-12/13** **Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre de Partenariat et de Coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République des Philippines d'autre part, fait à Phnom Penh le 11 juillet 2012**

*Projets adoptés en séance plénière du 07/02/14, ordonnances sanctionnées le 27/02/14 et publiées au Moniteur du 02/04/14*

Ces ordonnances portent assentiment aux accords internationaux de partenariat et de coopération avec le Vietnam, l'Irak et les Philippines qui posent les bases des futures relations contractuelles entre l'Union

européenne et ses États membres, d'une part, et ces trois pays, d'autre part. Ce sont des accords-cadres classiques qui comportent trois aspects habituels : le dialogue politique, la coopération économique et la coopération dans d'autres domaines (commerce et investissements, environnement et changement climatique, énergie, science et technologie, enseignement et culture, travail, emploi et affaires sociales, migration et lutte contre le blanchiment d'argent, financement du terrorisme, crime organisé et corruption).

**B-73/1-12/13**

**Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole relatif aux préoccupations du peuple irlandais concernant le Traité de Lisbonne, fait à Bruxelles le 13 juin 2012**

*Projet adopté en séance plénière du 07/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un protocole qui, suite aux résultats du référendum irlandais du 12 juin 2008 sur le Traité de Lisbonne, vise à rencontrer les préoccupations du peuple irlandais concernant la politique fiscale, le droit à la vie, l'éducation et la famille, ainsi que la politique traditionnelle de neutralité militaire de l'Irlande.

**B-74/1-12/13**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, faite à La Haye le 19 octobre 1996**

*Projet adopté en séance plénière du 07/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*

Cette ordonnance porte assentiment à une convention internationale qui renforce la protection des mineurs dans des situations à caractère international (définition des autorités compétentes pour la prise de mesures de protection de l'enfant, reconnaissance des jugements et collaboration entre les autorités des parties contractantes).

**B-75/1-12/13**

**Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, fait à New York le 10 décembre 2008**

*Projet adopté en séance plénière du 07/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un protocole qui vise à améliorer le caractère exécutoire international des engagements existants en matière de droits économiques, sociaux et culturels (possibilité d'introduire des plaintes interétatiques et des plaintes de particuliers en cas de non-respect de ces droits).

**B-76/1-12/13**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement à la Convention internationale du 7 mars 1966 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; à l'amendement à la Convention du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et aux amendements à la Convention du**

**10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**

*Projet adopté en séance plénière du 07/02/14, ordonnance sanctionnée le 27/02/14 et publiée au Moniteur du 02/04/14*

Cette ordonnance porte assentiment à des amendements aux conventions internationales susmentionnées, qui visent à améliorer le fonctionnement des comités mis en place par ces conventions et destinés à veiller à leur application.

**B-77/1-13/14**

**Proposition de résolution visant à créer une plate-forme de ressources partagées afin d'améliorer l'organisation des places de répit pour personnes handicapées de grande dépendance dans la Région de Bruxelles-Capitale**

*Proposition adoptée en séance plénière du 25/04/14*

Cette résolution demande au Collège réuni de mettre en place des synergies et d'élaborer un plan d'action afin d'améliorer l'organisation et l'offre de places de répit pour les personnes handicapées de grande dépendance.

**B-78/1-13/14**

**Projet d'ordonnance ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2013**

**B-79/1-13/14**

**Projet d'ordonnance ajustant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2013**

*Projets adoptés en séance plénière du 13/12/13, ordonnances sanctionnées le 19/12/13 et publiées au Moniteur du 22/01/14*

**B-80/1-13/14**

**Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2014**

**B-81/1-13/14**

**Projet d'ordonnance contenant le Budget des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2014**

**B-82/1-13/14**

**Budget des recettes et des dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2014 - Exposé général**

*Projets adoptés en séance plénière du 13/12/13, ordonnances sanctionnées le 19/12/13 et publiées au Moniteur du 17/01/14*

Les recettes 2013 sont ajustées à 88.028.000 euros, soit une diminution de 1.481.000 euros par rapport à l'initial 2013. Les dépenses 2013 sont ajustées à 92.607.000 euros en liquidations, soit une diminution de 192.000 euros par rapport à l'initial 2013, et à 97.149.000 euros en engagements, soit une augmentation de 747.000 euros par rapport à l'initial 2013.

Les recettes 2014 sont estimées à 91.358.000 euros, soit une augmentation de 3.330.000 euros par rapport à l'ajusté 2013. Les dépenses 2014 sont estimées à 94.665.000 euros en liquidations, soit une augmentation de 2.058.000 euros par rapport à l'ajusté 2013, et à 98.490.000 euros en engagements, soit une augmentation de 1.341.000 euros par rapport à l'ajusté 2013.

- B-84/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signés à Bruxelles le 2 mars 2012**
- B-87/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant sur l'approbation de l'accord de coopération du 29 novembre 2013 entre l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en oeuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire et adoptant des dispositions régionales en matière budgétaire, adaptées à certaines dispositions dudit Accord**
- Projets adoptés en séance plénière du 20/12/13, ordonnances sanctionnées le 20/12/13 et publiées au Moniteur du 16/01/14*
- Ces ordonnances portent assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, adopté pour répondre à la crise de la dette au sein de la zone euro survenue à la suite de la crise financière de 2008, et à l'accord de coopération qui y est consubstantiellement attaché.
- B-85/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire commune**
- Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 16/05/14 et publiée au Moniteur du 16/06/14*
- Cette ordonnance vise à améliorer l'égalité des genres, à créer des instruments de mesure de l'inégalité des genres ainsi qu'à inventorier puis à implémenter les besoins spécifiques des femmes et des hommes lors de l'élaboration des plans stratégiques, de la conclusion de contrats de gestion et des campagnes de sensibilisation.
- B-86/1-13/14** **Projet d'ordonnance portant sur l'approbation de l'accord de coopération du 12 juin 2013, entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés visant à créer un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune, au sens de l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980**

*Projet adopté en séance plénière du 28/03/14, ordonnance sanctionnée le 03/04/14 et publiée au Moniteur du 11/04/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui crée un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, compétent pour la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans les domaines dans lesquels l'État fédéral, les Communautés et les Régions exercent leurs compétences.

**B-88/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre de Partenariat et de Coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part, fait à Oulan-Bator, le 30 avril 2013**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 16/05/14 et publiée au Moniteur du 16/06/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord international de partenariat et de coopération avec la Mongolie qui encourage la coopération bilatérale, régionale et internationale, en matière de développement durable, de commerce et d'investissements et dans d'autres domaines (politique économique, politique industrielle, tourisme, science et technologie, éducation et culture, environnement et changement climatique, santé, etc.).

**B-91/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant sur la prise de participations en capital de la Commission communautaire commune dans la société de droit privé créée en partenariat public pur et organisant un data centre régional**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 16/05/14 et publiée au Moniteur du 16/06/14*

Cette ordonnance autorise la participation des institutions publiques bicommunautaires à un data centre régional en les affranchissant de l'exploitation de salles informatiques éparses.

**B-92/1-13/14**

**Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune organisant la mise en œuvre de la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur**

*Projet adopté en séance plénière du 25/04/14, ordonnance sanctionnée le 16/05/14 et publiée au Moniteur du 11/06/14*

Cette ordonnance porte assentiment à un accord de coopération qui règle la procédure d'agrément des guichets uniques, l'étendue des missions qui leurs sont confiées, ainsi que les modalités de contrôle, de surveillance et de financement.

## D. TEXTES REJETÉS

### D.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

#### ■ *Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications*

**A-169/1-10/11**      **Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 20 novembre 1990 relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, en vue d'instaurer un service minimum au profit des usagers de la STIB**

*Proposition rejetée en séance plénière du 25/04/14*

**A-296/1-11/12**      **Proposition de résolution relative à un système de "carte classe" couvrant les sorties scolaires en transports en commun**

*Proposition rejetée en séance plénière du 25/04/14*

#### ■ *Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière*

**A-147/1-10/11**      **Proposition de résolution visant à encourager les autorités régionales à préserver et à doter le site de Neerpede à Anderlecht d'un statut singulier**

*Proposition rejetée en séance plénière du 25/10/13*

#### ■ *Commission du Logement et de la Rénovation urbaine*

**A-107/1-09/10**      **Proposition d'ordonnance instaurant une allocation-loyer**

*Proposition rejetée en séance plénière du 25/04/14*

**A-262/1-11/12**      **Proposition d'ordonnance portant création d'un label bruxellois de qualité pour le logement d'étudiant**

*Proposition rejetée en séance plénière du 14/03/14*

**A-416/1-12/13**      **Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre des logements pour étudiants en Région de Bruxelles-Capitale**

*Proposition rejetée en séance plénière du 14/03/14*

#### ■ *Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie*

**A-38/1-S.O.09**      **Proposition de résolution relative à la protection et l'entretien du patrimoine arboré de la Région de Bruxelles-Capitale**

*Proposition rejetée en séance plénière du 07/02/14*



**A-186/1-10/11** **Proposition de règlement modifiant le règlement du 19 décembre 2008 relatif à l'enlèvement par collecte des immondices**

*Proposition rejetée en séance plénière du 07/02/14*

**A-267/1-11/12** **Proposition de résolution visant à assurer la sécurité des installations intérieures de gaz**

*Proposition rejetée en séance plénière du 07/02/14*

**A-372/1-12/13** **Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 1er mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes**

*Proposition rejetée en séance plénière du 24/01/14*

■ **Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération**

**A-77/1-09/10** **Proposition de résolution visant à mettre en place une plate-forme de coordination et de concertation réunissant les différents niveaux de pouvoir et acteurs bruxellois en vue de garantir la sécurité et le suivi judiciaire en Région de Bruxelles-Capitale**

*Proposition rejetée en séance plénière du 21/02/14*

**A-278/1-11/12** **Proposition de résolution relative à l'organisation d'une conférence permanente des autorités publiques pour la sécurité en Région bruxelloise**

*Proposition rejetée en séance plénière du 21/02/14*

**A-320/1-11/12** **Proposition d'ordonnance relative à l'emploi de personnes handicapées dans les administrations des pouvoirs locaux**

*Proposition rejetée en séance plénière du 28/03/14*

# E. STATISTIQUES DES INTERPELLATIONS, QUESTIONS ORALES ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ

---

## E.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

**Séances plénières:** 6 interpellations, 56 questions d'actualité

**Commissions:** 344 interpellations, 123 questions orales

- Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales: 46 interpellations, 12 questions orales
- Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications: 83 interpellations, 55 questions orales
- Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière: 35 interpellations, 10 questions orales
- Commission du Logement et de la Rénovation urbaine: 38 interpellations, 6 questions orales
- Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie: 58 interpellations, 15 questions orales
- Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération: 32 interpellations, 9 questions orales
- Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Emploi et de la Recherche scientifique: 52 interpellations, 16 questions orales

**Questions écrites:** 460

## E.2. Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC)

**Séances plénières:** 5 questions d'actualité

**Commissions:** 39 interpellations, 7 questions orales

- Commissions de la Santé: 6 interpellations, 2 questions orales
- Commission des Affaires sociales: 27 interpellations, 5 questions orales
- Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales: 6 interpellations

**Questions écrites:** 21

## F. DÉBATS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

### **Déclaration de politique générale du Gouvernement** (16/10/2013 & 17/10/2013)

Lors de la première séance plénière de la session parlementaire, le Gouvernement expose la politique qu'il compte mettre en œuvre. Cette déclaration est suivie d'un débat.

Le Ministre-Président est tout d'abord revenu sur l'action menée par son Gouvernement depuis son arrivée à la tête de celui-ci. La suite des débats a principalement porté sur le défi de l'essor démographique, sur la mise à l'emploi (des jeunes en particulier), et sur le développement de sept pôles prioritaires (Reyers, Tour & Taxis, Heysel, Schaerbeek Formation, Josaphat, le Canal et l'hippodrome de Boitsfort).

## G. DÉBATS EN COMMISSION (sans vote en séance plénière)

### G.1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (PRB)

#### ■ *Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière*

##### **A-500/1-13/14 Présentation du plan directeur pour le territoire du Canal** (23/01/14)

La commission a entendu M. Alexandre Chemetoff, architecte-urbaniste-paysagiste chargé de l'élaboration du plan directeur pour le territoire du Canal, qui a fait part de ses constats et lancé quelques pistes de travail. Un échange de vues avec les députés a suivi.

##### **Présentation du projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD)** (18/02/14)

*Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.*

La commission a entendu le Ministre-Président à propos du projet de Plan Régional de Développement Durable qui entend mettre en place une stratégie coordonnée pour répondre aux défis auxquels la Région est confrontée. Un échange de vues avec les députés a suivi.

#### ■ *Commission du Logement et de la Rénovation urbaine*

##### **Présentation de l'« Observatoire des loyers 2012 »** (25/03/14)

*Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.*

La commission a entendu Mme Marie-Laurence De Keersmaecker sur l'évolution des loyers en Région de Bruxelles-Capitale en 2012. Un échange de vues avec les députés a suivi.

#### ■ *Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération*

##### **Débat sur la situation des finances communales** (7/11/13)

*Le débat n'a pas donné lieu à un rapport écrit.*

La commission a entendu le Ministre-Président qui a dressé un état de la situation des finances communales : évolution des résultats, des recettes et des dépenses (de personnel, dotations aux zones de police, aux CPAS, etc.). Un échange de vues avec les députés a suivi.



Législature 2009-2014 – session 2013-2014



Législature 2014-2019 – session 2014-2015

# H. LE BUDGET VOTÉ AU PARLEMENT

Une lecture attentive des dépenses inscrites dans les budgets permet d'évaluer les *choix de gouvernance*. Les nombreux chiffres, rubriques et sections traduisent les accords formels d'un accord de Gouvernement, actualisé chaque année à travers les options des déclarations de politique générale.

Chaque année en décembre, le Parlement et l'ARCCC votent les budgets de la Région et de la Commission communautaire commune (CCC) de l'année suivante.

Pour l'année budgétaire 2014, **les recettes** générales de la Région sont évaluées à **3.444.689.000** euros.

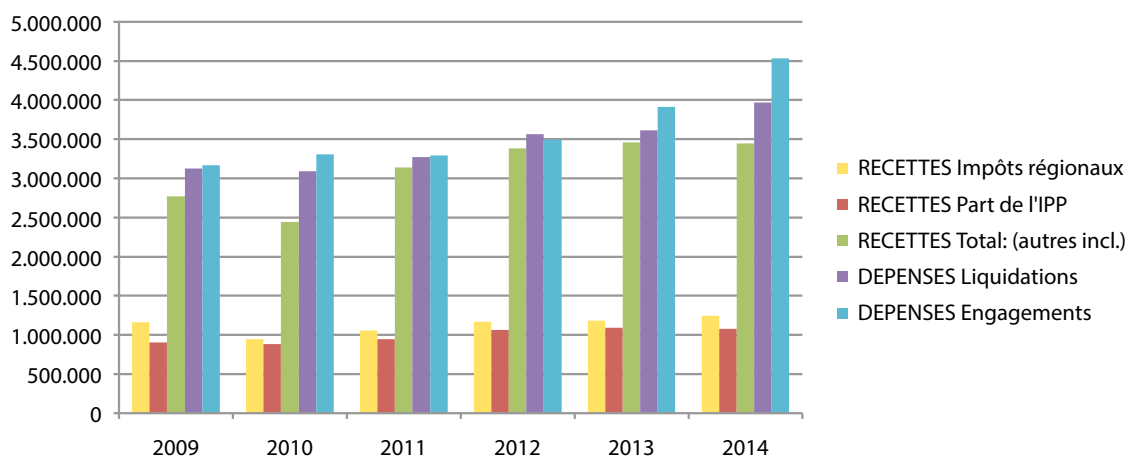
**Les dépenses en termes de liquidations\*** s'élèvent à **3.965.800.000** euros. **Les dépenses en termes d'engagements\*** s'élèvent à **4.533.555.000** euros.

## Aperçu des budgets 2009-2014 de la Région

En euros x 1.000 /Consolidation de l'Agglomération incl. /endettement excl. /reproduction des budgets initiaux.

ANNEE	RECETTES			DEPENSES	
	Impôts régionaux	Part de l'IPP	Total (autres incl.)	Liquidations	Engagements
2009	1.164.555	901.188	2.767.789	3.125.105	3.167.013
2010	944.849	880.471	2.442.977	3.092.712	3.307.405
2011	1.058.990	944.405	3.136.693	3.269.186	3.293.418
2012	1.171.166	1.064.115	3.381.623	3.562.696	3.492.710
2013	1.179.639	1.089.765	3.456.427	3.613.042	3.912.687
2014	1.245.984	1.081.080	3.444.689	3.965.800.	4.533.555

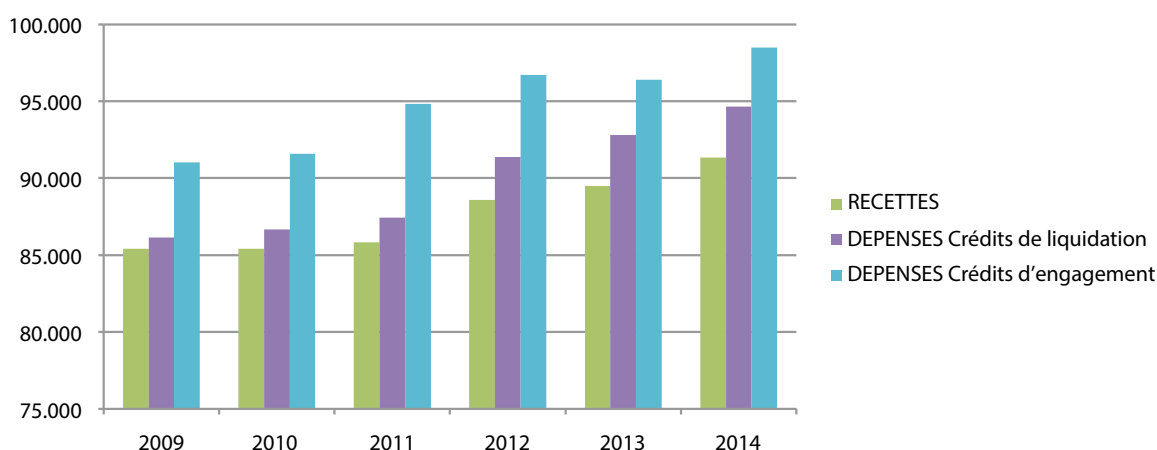
Pour le récapitulatif des dépenses 2014 selon les missions voir le document no A463/1-2013/2014 page 10 et 11 de weblex.



## Aperçu des budgets 2009-2014 de la CCC

En euros x 1.000

ANNEE	RECETTES	DÉPENSES	
		Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
2009	85.411	86.141	91.026
2010	85.427	86.677	91.603
2011	85.825	87.421	94.825
2012	88.586	91.380	96.726
2013	89.509	92.799	96.402
2014	91.358	94.665	98.490



(\*) La distinction entre les différentes sortes de crédits est liée à la manière dont sont exécutées les dépenses à charge du budget. L'exécution des dépenses se décompose en quatre phases :

1. l'engagement

Le ministre contracte une obligation à charge de la Région et réserve les crédits nécessaires pour honorer cette obligation. Il passe un contrat avec un tiers par lequel la Région s'engage à verser une somme d'argent en échange de la livraison d'une prestation ou d'un biens.

2. la liquidation

Le tiers qui a livré les prestations ou biens présente une facture au ministre concerné. Le service de la comptabilité vérifie si le Région s'est effectivement engagé au paiement et si le montant facturé est exact.

3. l'ordonnancement

Le ministre ou le fonctionnaire qu'il habilite donne à un comptable l'ordre de payer la facture. À cet effet, le service de la comptabilité établit une ordonnance de paiement.

4. le paiement

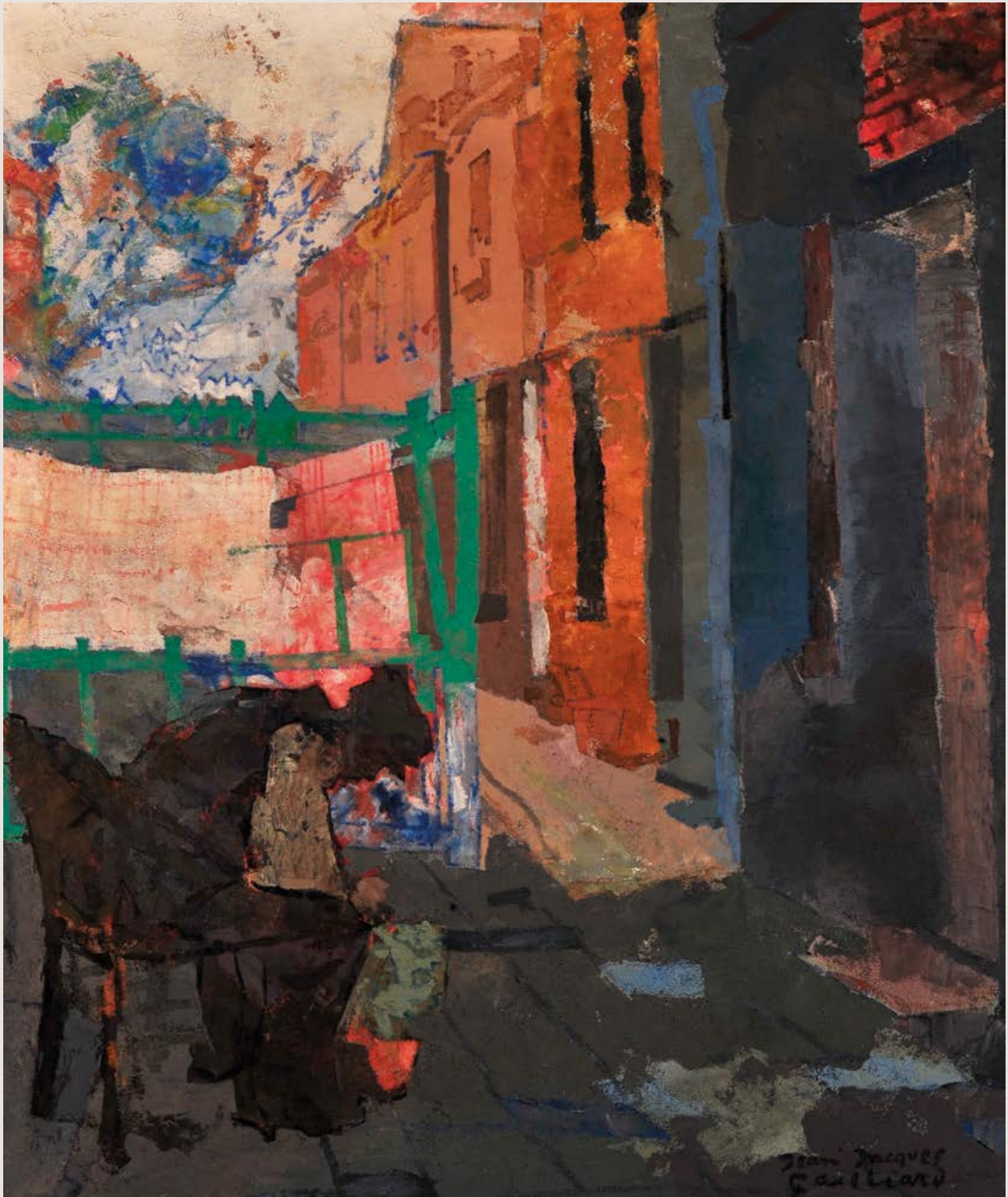
Le comptable paie la facture.

# RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

---



- A. INFORMATIONS À DESTINATION DU CITOYEN
- B. ACCUEIL ET ÉDUCATION
- C. RELATIONS INTERNATIONALES
- D. OCCUPATIONS DES SALLES ET ÉVÉNEMENTS



*Jean-Jacques Gailliard*

**Dimanche** (vers 1970) huile sur toile, 100 x 80 cm

Jean-Jacques Gailliard (Bruxelles 22/11/1890 – Saint-Gilles 17/04/1976), fils du peintre luministe Franz Gailliard et d'une mère musicienne, a baigné dès l'enfance dans un environnement artistique. Brillant élève des académies de Bruxelles puis de Saint-Josse, il est en proie à une quête spirituelle, influencée notamment par le mysticisme idéaliste de Jean Delville. D'abord proche du symbolisme, passé ensuite à l'abstraction et au constructivisme dans l'entre-deux-guerres, co-fondateur du groupe L'Assaut en 1925, il revient à une peinture figurative très personnelle et lyrique qu'il qualifie de surimpressionniste au cours des trois dernières décennies de sa vie. Dimanche est une oeuvre de fin de carrière et participe de cette tendance.



# A. INFORMATIONS À DESTINATION DU CITOYEN

## A.1. Bienvenue au Parlement bruxellois

### ■ Assister à une séance plénière ou à une séance de commission

Pour assister à une séance plénière (en principe, le vendredi) ou à une séance de commission, consultez le calendrier sur notre site internet [www.parlbru.irisnet.be](http://www.parlbru.irisnet.be), et rendez-vous dans les locaux du Parlement bruxellois, rue du Lombard 73, muni(e) de votre carte d'identité.

### ■ Visiter notre assemblée

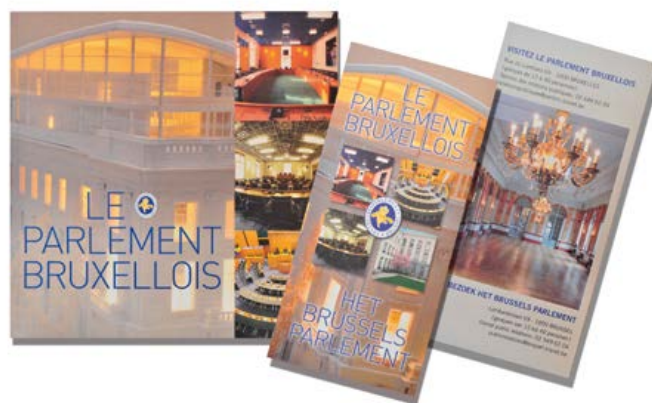
Le Parlement bruxellois organise sur rendez-vous préalable des visites pour des groupes scolaires, des groupes d'étudiants ou d'adultes, accompagnées d'un exposé introductif, de la projection d'un film et de "questions-réponses", avec la possibilité également de dialoguer avec des parlementaires. Pour les 10 à 15 ans, le Parlement bruxellois organise également le jeu de rôles «Democracy» (voir aussi le point «Accueil et éducation», p. 68).



Pour plus d'informations, adressez-vous au service des relations publiques, par courriel à [relationspubliques@parlbru.irisnet.be](mailto:relationspubliques@parlbru.irisnet.be) ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.

## A.2. Publications d'information

Depuis le 1er juillet 2014, suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, de nouvelles compétences ont été transférées vers les entités fédérées, dont la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission Communautaire Commune (*pour plus d'informations à ce sujet: voir notre site internet [www.parlbru.irisnet.be](http://www.parlbru.irisnet.be)*). Par conséquent, le dépliant et la brochure «Le Parlement bruxellois» seront adaptés et réimprimés très prochainement.



Une réédition de la bande dessinée «Clara s'engage» est également prévue.

Toutes les publications (bilingues ou trilingues) sont à la disposition du public et peuvent être obtenues sur simple demande.

Pour plus d'informations sur les publications, adressez-vous au service des relations publiques, par courriel à [relationspubliques@parlbru.irisnet.be](mailto:relationspubliques@parlbru.irisnet.be) ou par téléphone au numéro 02 549 62 04.

## B. ACCUEIL ET ÉDUCATION

### B.1. Statistiques des visites guidées

#### B.1.1. Visites guidées sous la conduite du service des relations publiques :

Les visites sont guidées par les fonctionnaires des relations publiques, en français, en néerlandais ou en anglais. Elles sont gratuites et peuvent être organisées tous les jours ouvrables entre 9h30 et 12h, ou entre 14h et 17h. Elles durent de 1h30 à 2h et se clôturent par un rafraîchissement dans la cafétéria des députés. Ci-dessous une liste des visites organisées en 2013-2014 :

##### ■ *Établissements scolaires :*

**Écoles Secondaires :** Athénée Emile Bockstael – 1020 Laeken (14 octobre 2013), KTA Jette (4 et 7 novembre 2013), Athénée Royal Andrée Thomas – 1190 Forest (11 février 2014), Collège Saint-Pierre – 1090 Jette (24 février 2014), Ecole du Sacré Coeur de Linthout – Woluwé-Saint-Lambert (18 et 20 mars 2014), Institut Paul Henri Spaak – 1020 Bruxelles (2 avril 2014), Technisch Instituut Sint-Laurens Zelzate (3 avril 2014), Institut Diderot – 1000 Bruxelles (22 avril 2014), Don Bosco Groot-Bijgaarden (23 avril 2014).

**Écoles supérieures et universités :** ISALT – Haute Ecole de Tourisme de Bruxelles (8 octobre 2013), Haute Ecole Léonard de Vinci – Parnasse-ISEI – 1200 Woluwé-Saint-Lambert (25 octobre et 18 décembre 2013), VUB – studenten Rechten (28 novembre et 5 décembre 2013), EPFC – Enseignement de promotion et de Formation Continue – 1050 Ixelles (4 et 10 décembre 2013), Erasmus Hogeschool Brussel (13 décembre 2013), VUB – studenten Global City – Region Brussels (25 avril 2014).

##### ■ *Autres*

Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise – Management (CIRB) – 1000 Bruxelles (3 octobre 2013), Caritas International (4 novembre 2013), Centre bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) – 1000 Bruxelles (12 novembre, 3 décembre 2013 et 19 février, 5 mars, 6 mars et 19 juin 2014), vzw BON – 1030 Schaerbeek (7, 13 novembre 2013 et 27 février, 10, 12, 13, 19 et 24 mars 2014), Comité des Régions (12 novembre 2013), ALTEO – Mouvement social de personnes malades valides et handicapées (25 novembre 2013), Metalprojects Overpelt (29 novembre 2013), asbl EMECOJ – 1000 Bruxelles (20 février 2014), Bruxelles-Formation – 1000 Bruxelles (5, 24 mars et 17 juin 2014), asbl FAE – Anderlecht (25 mars 2014), Fédération Indépendante des Seniors – 1000 Bruxelles (26 mars 2014), asbl Avenir – 1210 Sint-Josseten-Node (24 avril 2014), CVO Lethas Ganshoren (27 mai 2014), asbl Barricade – 1210 Sint-Josseten-Node (3 juin 2014).

**B.1.2. Visites guidées sous la conduite de parlementaires ou de groupes politiques:**

*(Décision du Bureau du 18 mars 2013 – suspension des visites de groupe organisées par les députés et activités organisées par les groupes politiques à partir du samedi 29 mars 2014 - période préélectorale).*

Mme Els Ampe – Open VLD (26 octobre, 30 novembre, 14 décembre 2013) ;  
 Mme Michèle Carthé – PS (11 octobre 2013) ;  
 Mme Céline Delforge – Ecolo (9 décembre 2013) ;  
 M. Serge de Patoul – FDF (5 octobre, 16 novembre, 23 novembre, 7 décembre 2013 et 11, 25, 28 janvier 2014 ) ;  
 Mme Brigitte De Pauw – CD&V (12 octobre 2013 et 18 janvier, 4 février 2014) ;  
 M. Paul De Ridder – N-VA (15 novembre 2013) ;  
 M. Vincent De Wolf – MR (9 novembre 2013) ;  
 Mme Françoise Dupuis – PS (10 décembre 2013 et 18 mars 2014) ;  
 M. Ahmed El Khannous – cdH (16 janvier 2014) ;  
 M. Hamza Fassi-Fihri – cdH (26 octobre, 30 novembre 2013) ;  
 Mme Marion Lemesre – MR (25 janvier 2014) ;  
 Mme Annemie Maes – Groen (9 décembre 2013) ;  
 Mme Gisèle Mandaila – FDF (18 janvier 2014) ;  
 M. Pierre Migisha – cdH (12 octobre 2013) ;  
 Mme Marie Nagy – Ecolo (26 octobre 2013) ;  
 Mme Elke Roex – sp.a (9 et 25 janvier 2014) ;  
 Mme Jacqueline Rousseaux – MR (18 janvier 2014) ;  
 M. Walter Vandenbossche – CD&V (10 octobre 2013).

—

Ministre-Président Rudi Vervoort (19 octobre 2013) ;  
 Ministre Céline Frémault (22 novembre 2013).

## B.2. Jeu de rôle «Democraciy» – 25 séances avec quelque 640 jeunes

Démocraciy est un jeu de rôle éducatif destiné aux 10 à 15 ans. Les jeunes “parlementaires” construisent ensemble, par le biais de la concertation et de l’argumentation, leur ville idéale. Un vote en séance plénière suit la discussion en commission.

A travers ce jeu de rôle, le Parlement bruxellois souhaite familiariser, de manière ludique, les élèves au fonctionnement d’un Parlement et à la prise de décision démocratique afin de les inciter à devenir de jeunes citoyens critiques.

Ci-dessous une liste des écoles qui ont participé à une séance de «Democraciy» durant l’année parlementaire 2013 – 2014 (*jusqu’au 1er avril 2014*) :

**Ecoles primaires :** Ecole Les Jardins d’Elise – 1050 Ixelles (*23 octobre et 19 novembre 2013*), Basisschool De Groene Parel – Sint-Pieters-Leeuw (*24 octobre 2013*), Basisschool De Buurt – 1030 Schaerbeek (*24 octobre 2013*), Ecole Verrewinkel – 1180 Uccle (*21 novembre 2013*), Basisschool Floralia – 1150 Woluwé-Saint-Pierre (*10 décembre 2013*), International Montessori School Brussels (*11 décembre 2013*), Unescoschool – 1081 Koekelberg (*19 décembre 2013 et 11 février 2014*), Ecole La Sagesse Philomène – 1210 Sint-Josse-ten-Node (*16 janvier 2014*), Ecole Messidor – 1180 Uccle (*18 et 25 février 2014*), Ecole Communale de Berchem-Saint-Agathe (*11, 13 et 20 mars 2014*), GO’t Plant’Zoentje – 1020 Laeken (*12 et 19 mars 2014*), ’t Klavertjevier – 1000 Bruxelles (*18 mars 2014*), Leidstarschool – 1020 Laeken (*1er avril 2014*), GBS Van Asbroeck – 1090 Jette (*1er avril 2014*).



**Ecoles secondaires :** Koninklijk Atheneum Vijverbeek – Asse (*8 octobre 2013*), Koninklijk Atheneum Emanuel Hiel – 1030 Schaerbeek (*20 novembre 2013*), Institut Saint-Joseph – 1040 Etterbeek (*14 janvier 2014*), Don Bosco Groot-Bijgaarden (*15 janvier et 13 février 2014*).

## C. RELATIONS INTERNATIONALES

### C.1. Accueil de délégations étrangères

#### ■ *Visite d'une délégation du Parlement rwandais* (Bruxelles, le 27 février 2014)

La présidente du Parlement bruxellois Françoise Dupuis a reçu le 27 février 2014 une délégation du Parlement rwandais conduite par Mme Jeanne d'Arc GAKUBA, vice-présidente du Sénat, en déplacement dans le cadre d'une visite de travail en Belgique.

La délégation était en Belgique du mercredi 26 février au samedi 1<sup>er</sup> mars 2014 à l'invitation du groupe belge de l'UIP (Union interparlementaire) et de l'AWEPA (Association of European Parliamentarians with Africa).

L'objet de la rencontre a porté sur la structure fédérale de la Belgique et sur le fonctionnement du Parlement bruxellois.

#### ■ *Visite d'une délégation de l'Assemblée populaire municipale de Pékin* (Bruxelles, le 6 juin 2014)

Une délégation de l'Assemblée populaire municipale de Pékin conduite par M. Du Deyin, président du Comité permanent de cette assemblée, était à Bruxelles du 4 au 7 juin en vue notamment de la préparation des Brussels Days, qui ont eu lieu à Beying du 19 au 23 octobre 2014, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'accord d'amitié et de coopération entre la municipalité de Pékin et la Région de Bruxelles-Capitale.

Cet événement fut l'occasion de faire le bilan de ces 20 ans de coopération qui ont permis des échanges divers dans les domaines de l'économie, du commerce, des sciences et technologies, de la culture, de l'enseignement et de l'urbanisme et d'y inscrire de nouveaux domaines d'échanges.

Le Bureau du Parlement n'ayant pas encore été désigné suite au scrutin du 25 juin 2014, la délégation a été reçue par le Secrétaire général f.f., M. Michel Beerlandt qui a saisi l'occasion pour présenter à ses hôtes la structure et le fonctionnement de l'assemblée bruxelloise. Le président Du Deyin a exprimé son souhait d'initier échanges et coopération entre les deux institutions.

## C.2. Déplacements en Belgique et à l'étranger



### C.2.1. Déplacements des commissions du Parlement

#### ■ *Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière*

##### Visite du site Reyers (24/10/13)

La commission a procédé à la visite du site Reyers, commentée par des représentants de l'Agence de Développement Territorial (ADT), de la RTBF et de la VRT qui ont exposé les grandes lignes du projet urbain relatif à la zone occupée par les télévisions publiques francophone et néerlandophone.

### C.2.2. Participation à des réunions internationales

#### ■ *Conférence de la présidente sur le rôle des assemblées régionales législatives au sein de l'Union européenne (CALRE)*

- **Assemblée générale de la CALRE** (Bruxelles, 20-22 octobre 2013)

L'assemblée générale de la CALRE, dont Madame Françoise Dupuis avait été nommée présidente pour l'année 2013, s'est tenue à Bruxelles du 20 au 22 octobre 2013. La déclaration de Bruxelles a été adoptée à l'unanimité par les participants à la réunion.

Au cours de cette assemblée générale, Mme Pilar Rojo Noguera, Présidente du Parlement de Galice, a été nommée présidente pour l'année 2014.

Cinq groupes de travail, sur les thèmes de la subsidiarité, l'e-démocratie, la politique européenne de cohésion, les politiques territoriales de l'Union européenne et l'immigration, ont également été instaurés.

- **Conférence de la Présidente sur le rôle des assemblées régionales législatives au sein de l'Union européenne** (Santa Cruz de Tenerife, 7 novembre 2013)



Le 7 novembre 2013, la Présidente Françoise Dupuis, a donné une conférence à Santa Cruz de Ténérife, sur le rôle des assemblées régionales législatives au sein de l'Union européenne.

Elle y a mentionné le rôle important de la CALRE comme porte-parole des assemblées régionales auprès des institutions européennes. Elle y a relaté les dernières évolutions qui ont été traitées par la CALRE en matière de subsidiarité.

Ce fut également l'occasion d'y évoquer les revendications de la CALRE auprès des institutions de l'Union européenne, parmi lesquelles figure la demande d'une meilleure représentativité des régions à pouvoir législatif au sein du Comité des Régions et un renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

- **Transmission de la Présidence de la CALRE**

(Saint-Jacques de Compostelle, 13 janvier 2014)

La cérémonie de passation de la Présidence de la CALRE, entre Mme Françoise Dupuis et Mme Pilar Rojo Noguera, a eu lieu à Saint-Jacques de Compostelle, au sein des locaux du Parlement de Galice. Cette passation se déroule symboliquement par la transmission en mains propres d'une makila, à savoir un bâton de marche originaire du Pays basque, entre le président sortant et le nouveau président.

Conformément aux statuts de la CALRE, le président sortant endosse la vice-présidence l'année suivante, rôle que Madame Dupuis a assumé jusqu'au 25 mai 2014, date des élections régionales.

- **Groupe de travail sur la subsidiarité** (Bruxelles, 27 mars 2014)

Le Parlement bruxellois a participé aux travaux du groupe de travail sur la subsidiarité, dont le coordinateur est M. Rafaelle Cattaneo, Président du Parlement de Lombardie. Les deux réunions ont tenté d'aborder le principe de subsidiarité sous ses autres aspects que la procédure strictement prévue par le Traité de Lisbonne. L'objectif est de diffuser une véritable « culture de la subsidiarité » au sein des assemblées régionales.

### **La CALRE, qu'est-ce que c'est ?**

Soucieuse de se concerter et d'intervenir davantage dans l'élaboration des décisions prises par l'UE, des assemblées régionales à pouvoir législatif de divers pays ont fondé en 1997 la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), qui rassemblait à l'origine les Parlements des régions allemandes, autrichiennes, espagnoles, italiennes et belges. Depuis, plusieurs assemblées à pouvoir législatif d'autres pays d'Europe ont adhéré au réseau telles celles de l'Ecosse, du Pays de Galles, de l'Irlande du Nord, de Madère, des Açores...

Depuis sa création, les présidents des assemblées régionales, considérant que le niveau régional met en oeuvre des politiques plus proches du citoyen, revendiquent d'être davantage associés au processus décisionnel européen. Le plus proche des trois niveaux de décision (Europe, Etat national, Région) est, selon eux, le mieux placé pour surveiller le respect du principe de subsidiarité : l'UE ne devrait intervenir que lorsque le niveau de pouvoir national, régional ou local n'est pas adéquat. Ils considèrent, par ailleurs, que la globalisation rend encore plus nécessaire le renforcement du processus de régionalisation et de décentralisation.

### ■ **Le Parlement Benelux**

L'Union Benelux (acronyme de Belgique, Nederland, Luxembourg) est une union économique entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg qui se sont unis à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour former une entité économique plus forte face à des pays voisins plus grands.

Le Conseil interparlementaire Benelux, dit Parlement Benelux, rend des avis aux Gouvernements de ces trois pays afin d'améliorer et de stimuler la coopération économique et transfrontalière.

Sept membres de la Chambre des représentants, trois membres du Sénat, cinq membres du Parlement flamand, deux membres du Parlement de la Communauté française, deux membres du Parlement wallon, un membre du Parlement bruxellois et un membre du Parlement de la Communauté germanophone siègent au sein du Parlement Benelux aux côtés de 21 élus néerlandais et de sept élus luxembourgeois.

M. Willem Draps (MR) y siège en tant que membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les séances plénières du Parlement se tiennent alternativement, par tranche de deux ans, à Bruxelles, La Haye ou Luxembourg.

Les séances des 6 et 7 décembre 2013 se sont tenues à Luxembourg, sous la présidence de M. Oberweis.

A l'ordre du jour :

- la présentation d'un rapport de la Commission des Finances et de la Mobilité relatif à la création d'une zone Benelux pour les télécommunications ;
- la présentation des programmes Benelux 2014. Les présidents des diverses commissions ont présenté le cadre de travail et les objectifs à atteindre en 2014.

Parmi eux, M. Willem Draps, président de la commission des Finances et de la Mobilité a défini les priorités de sa commission ; transit douanier sans papier, uniformisation de l'homologation des véhicules électriques, lutte contre la fraude fiscale, harmonisation des tarifs téléphoniques, conséquences de l'épuisement progressif des gisements de gaz aux Pays-Bas, mise en commun d'un centre de coopération de la police et des douanes aux zones frontalières avec la France, transports transfrontaliers par taxis...

Les autres points abordés lors de ces séances furent, entre autres, la coopération en matière de défense, la gestion des forêts et l'énergie, et les relations avec les régions voisines...

Les séances plénières des 21 et 22 mars 2014 se sont également déroulées à Luxembourg sous la présidence de M. Oberweis et furent consacrées, notamment, au problème du dumping social, particulièrement prégnant dans le secteur de la construction et des transports, à la mobilité de l'emploi et à la reconnaissance mutuelle des diplômes dans l'espace Benelux, à la coopération diplomatique entre les membres du Benelux et à l'alimentation du Benelux en gaz. Sur ce dernier sujet, M. Willem Draps a présenté, au nom des commissions réunies de la Mobilité et du Développement durable un rapport sur les conséquences de l'épuisement progressif des gisements de gaz naturel aux Pays-Bas.

Vous trouverez les comptes-rendus intégraux des séances sur le site [www.benelux-parlement.eu](http://www.benelux-parlement.eu) dans la rubrique documents.



## D. OCCUPATION DES SALLES ET ÉVÉNEMENTS

L'occupation des salles et locaux du Parlement est conditionnée au respect de critères stricts et limitatifs fixés par le Bureau du Parlement, qui prend toute décision en la matière.

### D.1. Occupation des salles

#### ■ Occupation pour des activités du Parlement bruxellois

date	activité	salle
9 janvier 2014 18h	Réception de Nouvel An	Salle des glaces
10 mai 2014 11h30	Fête de l'Iris - Réception	Salle des glaces et grand salon
11 mai 2014 11h - 18h	Fête de l'Iris - Portes ouvertes	Parcours dans le bâtiment
16 mai 2014 18h	Gay-Pride - Réception	Grand salon
25 mai 2014 18h	Nuit des élections - Réception	Salle des glaces et salons
21 septembre 2014 11h - 18h	Journées du Patrimoine 2014	Parcours dans le bâtiment

#### ■ Occupation pour des activités des groupes politiques

*(Décision du Bureau du 18 mars 2013 – suspension d'activités organisées par les groupes politiques à partir du samedi 29 mars 2014 - période préélectorale).*

date	activité	salle
2 octobre 2013 9h - 17h	Groupe Ecolo et Groen - Colloque "L'Europe à Bruxelles"	Hémicycle et salle des glaces
10 octobre 2013 9h	Groupe cdH - Rencontre entre des étudiants de la Haute Ecole Galilée et des députés des groupes francophones bruxellois	Salle des glaces
26 octobre 2013 14h - 18h	Groupe Open Vld et asbl "D'Broej" - Congrès enseignement	Salle polyvalente
23 novembre 2013 9h	Groupe Ecolo - Colloque "Forum enseignement Bruxelles"	Hémicycle et salle des glaces

17 janvier 2014 19h	Groupe CD&V - Soirée de discussion avec M. Rik Torfs, recteur de la KULeuven	Salle des glaces
22 janvier 2014 9h	Groupe Ecolo - Colloque institutionnel	Hémicycle + salle des glaces
29 janvier 2014 9h	Groupe Ecolo - Colloque "cartographie du féminisme"	Hémicycle + salle des glaces + salles 321, 323 et salle polyvalente

#### ■ Occupation pour des activités initiées par des membres du Gouvernement bruxellois

(Décision du Bureau du 18 mars 2013 – suspension d’activités organisées par des membres du Gouvernement à partir du samedi 29 mars 2014 - période préélectorale).

date	activité	salle
1er octobre 2013 9h30 - 14h	Ministres Evelyne Huytebroeck et Brigitte Grouwels - Rapport pauvreté 2012	Hémicycle

#### ■ Occupation pour des activités initiées par des tiers

date	activité	salle
30 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 2013 9h - 17h	Asbl Alpha-Signes - Colloque "L'enseignement intégrateur des enfants atteints de surdité"	Salle des glaces
5 novembre 2013 9h - 17h	Asbl GAMS - Parlement des femmes	Hémicycle
6 novembre 2013 15h - 18h	Asbl Tracé Brussel - Séminaire	Salle des glaces
16 novembre 2013 9h	Medical Women's Association - symposium "les effets délétères de la drogue"	Hémicycle
23 novembre 2013 18h	Archives générales du Royaume - Réception	Salle des glaces
18 décembre 2013 20h	Conservatoire Royal de Bruxelles - Concert	Salle des glaces
28 janvier 2014 9h	Fédération des Services Sociaux - Colloque "Energie et Action sociale : quelles réponses possibles ?"	Hémicycle
29 janvier 2014 9h	Samenlevingsopbouw Brussel vzw - Débat "la politique du logement en Région bruxelloise"	Salle polyvalente

12 et 20 février 2014 19h	Conservatoire Royal de Bruxelles - Concert	Salle des glaces
26 et 27 février 2014 9h	Sint-Guido Instituut - "Parlement de jeunes"	Hémicycle
13 mars 2014 18h	STIB - 60e anniversaire- Réception	Salle des glaces
17 mars 2014 14h	Bruxelles-Formation - 20 <sup>e</sup> anniversaire - Séance académique suivie d'une réception	Hémicycle et salle des glaces
26 mars 2014 14h - 16h	Kras Brussel- séance de clôture	Hémicycle
23 et 24 avril 2014 9h -17h	ULB - USLB - Colloque scientifique "25 ans de droit bruxellois"	Salle des glaces, grand salon et salle polyvalente
du 23 au 27 avril 2014	Conservatoire Royal de Bruxelles - Festival "Courants d'Airs"	Salle des glaces et grand salon
du 23 au 27 avril 2014 19h	Conservatoire Royal de Bruxelles	Salle des glaces

## D.2. Événements organisés par le Parlement ou en collaboration avec d'autres organisations

### ■ « Joyeuse Entrée » du Roi et de la Reine – 6 novembre 2013

Le mercredi 6 novembre 2013, les souverains ont clôturé la série de « Joyeuses Entrées » par une visite au Parlement bruxellois.

A 11h précise, la présidente Françoise Dupuis a accueilli le couple royal en compagnie du ministre-président Rudi Vervoort, du premier vice-président Walter Vandenbossche, du gouverneur f.f. Jean Clément et du vice-gouverneur Jozef Ostyn de l'arrondissement administratif de la Région de Bruxelles-Capitale.

Après les discours de la présidente, du premier vice-président, du ministre-président et la signature du livre d'or, les souverains ont pu s'entretenir lors d'une réception avec les forces vives de la Région: les députés, les bourgmestres, les présidents de CPAS, les





chefs de corps des six zones de police, les dirigeants des organismes d'intérêt public et du Comité économique et social.

Le couple royal s'est ensuite rendu à l'hôtel de ville de Bruxelles pour un déjeuner de travail suivi d'un bain de foule.



■ **Fête de Noël anticipée pour les enfants hospitalisés à Reine Fabiola** – 10 décembre 2013

Mardi 10 décembre 2012, le Parlement bruxellois a offert une fête de Noël anticipée à des enfants traités à l'hôpital des enfants Reine Fabiola. Le Bureau du Parlement était représenté par la présidente du Parlement.

■ **“Concerts en collaboration avec le Conservatoire Royal de Bruxelles et le “Festival des Courants d'air de la scène”** – février, avril et mai 2014

Le Bureau a mis le grand salon et/ou la salle des glaces à disposition de l'asbl «Les spectacles du Conservatoire» pour y organiser des spectacles ou des concerts donnés par des étudiants du Conservatoire Royal de Bruxelles dont les locaux se trouvent rue du Chêne, à proximité du siège de l'assemblée.

Mercredi 12 février 2014, le grand salon du Parlement a servi de décor pour la présentation de «*Quatuor Dialogues*» (Bach, Druschetzky, Haydn et Mozart) et le jeudi 20 février 2014 pour le concert «*Happy Birthday C.P.E. Bach*». Carl Philipp Emanuel Bach, surnommé le Bach de Berlin ou le Bach de Hambourg, était le deuxième fils de Jean-Sébastien Bach et de sa première femme Maria Barbara Bach.

Le festival «*des Courant d'airs*» s'est tenu dans le grand salon et la salle des glaces du mercredi 23 avril au dimanche 27 avril 2014.

Deux concerts donnés par des étudiants du Conservatoire ont également eu lieu dans les salons les mercredis 14 mai (Musique de Chambre Baroque) et 28 mai 2014 (Choeur au présent).

Tous les concerts étaient accessibles au public.



■ *25 ans de droit bruxellois – un bilan* – 23 et 24 avril 2014

Les mercredi 23 et jeudi 24 avril 2014 a eu lieu un colloque scientifique sur le thème «25 ans de droit bruxellois - un bilan».

Ce colloque rassemblait des membres issus du milieu académique (ULB, USL-B, UCL, VUB), des juristes, magistrats, avocats, fonctionnaires, membres de groupes parlementaires et de cabinets ministériels afin de dresser ensemble le bilan de 25 ans de production normative propre à l’institution régionale et aux institutions communautaires bruxelloises.

En clôture du colloque, une table ronde a évoqué la manière dont les partis politiques démocratiques, représentés chacun par un membre par formation, francophones (PS, MR, Ecolo, cdH) et néerlandophones (Open Vld, sp.a, CD&V, Groen et N-VA), appréhendent ce premier bilan.

Une ouvrage d’accompagnement du colloque, élaboré par une quarantaine de collaborateurs, a été complété par un rapport de synthèse des différentes interventions et a fait l’objet d’une publication éditée en novembre 2014 par les Codes Larcier.

■ *La fête de l’Iris et la journée portes ouvertes* – 10 et 11 mai 2014

Samedi 10 mai 2014, les discours et la réception officielle au Parlement bruxellois ont ouvert les festivités en présence de quelque 700 invités (dont plusieurs présidents d’assemblée, des membres des Gouvernements fédéral, régionaux et communautaires et un grand nombre d’ambassadeurs étrangers) pour l’édition 2014 de la Fête de l’Iris. Adamo était tête d’affiche sur la Place des Palais. Cette fête fut également l’occasion de célébrer le 25<sup>ième</sup> anniversaire de la Région de Bruxelles-Capitale.



Le dimanche 11 mai, le Parlement a ouvert ses portes de 11h à 18h : quelque 2.000 visiteurs ont été accueillis. Des intermèdes musicaux – le “7 à 8 Saxophone Ensemble” dans l’hémicycle, la chorale Zilbanum avec des chants a cappella dans la salle des glaces, le “Christophe Astolfi Trio” avec du Jazz manouche dans les salons et le Conservatoire Royal de Bruxelles avec un ensemble de guitares dans la salle polyvalente – ont animé cette journée.



■ *Une délégation de la Gay Pride reçue au Parlement* – 16 mai 2014

A l’occasion de la 19<sup>ème</sup> édition de la Belgian Pride, la présidente a reçu vendredi 16 mai 2014 une délégation de celle-ci dans les salons du Parlement.

A cette occasion, la délégation de la Belgian Lesbian and Gay Pride a remis à la présidente le drapeau arc-en-ciel qui a été arboré sur le toit du Centre d’Accueil et d’Information du Parlement bruxellois le jour de la parade de la Gay Pride, le samedi 17 mai 2014.



■ *Soirée électorale au Parlement bruxellois* – 25 mai 2014



Comme en 2004 et en 2009, les medias francophones et néerlandophones ont installé un studio dans la salle des glaces et les salons du Parlement bruxellois pour commenter les premiers résultats issus du scrutin de ce 25 mai 2014. De nombreux invités issus du monde politique, académique ou socio-économique et des d'ambassadeurs étrangers, ont assisté à cette soirée électorale.



■ *Journées du Patrimoine* – 21 septembre 2014

Dans le cadre des Journées du patrimoine 2014 le Parlement a ouvert ses portes au public le dimanche 21 septembre de 10h à 18h. Le thème de la 26<sup>e</sup> édition de cet événement en Région de Bruxelles-Capitale était «Histoire et Mémoire».

Ce thème a permis de présenter des bâtiments qui furent témoins d'événements historiques, des lieux de séjour d'artistes, d'écrivains, de philosophes... . Les institutions muséales consacrées à l'histoire ainsi que les monuments ou espaces commémoratifs, dont ceux érigés en mémoire des Première et Seconde Guerres mondiales, ont également été mis à l'honneur.

Des guides spécialisés ainsi que le personnel du Parlement ont accueilli quelque 2500 personnes tout au long de la journée.

■ *Le Parlement bruxellois a fêté ses 25 ans* – 28 novembre 2014

Le Parlement bruxellois a célébré son 25<sup>ème</sup> anniversaire en présence de nombreux invités, dont beaucoup d'anciens députés bruxellois.

Lors de son discours, le Président Charles Picqué a tout spécialement remercié les présidents et les premiers vice-présidents du Parlement qui se sont succédé pendant 20 ans (les présidents : M. Edouard Poulet, M. Armand De Decker, Mme Magda De Galan, M. Eric Tomas et Mme Françoise Dupuis, les vice-présidents : M. Jan Beghin, M. Jos Chabert et M. Walter Vandenbossche).



Il a également rappelé l'importance de la création du Parlement et des institutions régionales en 1989 qui ont permis à Bruxelles de prendre son destin en main.





### Le parlement de la Région de Bruxelles - Capitale est à votre service et vous ouvre grand ses portes

- Assister aux séances
  - Visiter le parlement
  - Ecouter les débats en direct
  - Le calendrier des réunions
- Tenez-vous informé(e) des dernières publications



### Les députés

Rechercher un député



- PS
- MR
- FD
- CDH
- écolo
- Open VLD
- PTB
- Groen
- N-VA
- SP.A
- CD&V
- Vlaams Belang

### A propos du parlement

En voir plus

#### Le fonctionnement



Le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a trois tâches essentielles : légiférer, ce qui consiste à délibérer et à adopter les textes qui vont fixer les règles en vigueur dans les domaines de compétence, autrement dit déterminer et orienter les grands axes de la politique régionale, adopter les budgets, contrôler le gouvernement régional qu'il a mis en place.

En voir plus

### Actualités & événements

En voir plus



28/11/2014  
**25<sup>ème</sup> anniversaire du Parlement - Discours du Président Charles Picqué**

Lire la suite

25/11/2014  
 Constitution de la Commission bruxelloise de contrôle - Appel à candidatures

24/10/2014  
 Mercredi 5 novembre à 19 h : concert donné par les étudiants du Conservatoire royal de Bruxelles dans la salle des Claves - Hommage à Ravel

16/10/2014  
 Déclaration de politique générale de la Commission Communautaire Commune du 16 octobre 2014

15/10/2014  
 Déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois - 15 octobre 2014

### Documents parlementaires

#### Parlement Derniers documents

28/11/2014  
 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales (...)

28/11/2014  
 Proposition d'ordonnance spéciale limitant le nombre de mandats dans le chef des membres du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (...)

28/11/2014  
 Proposition d'ordonnance portant introduction d'une représentation législative des femmes et des hommes au collège d'environnement  
 Proposition d'ordonnance portant introduction d'une représentation (...)

Rechercher un document

#### Assemblée réunie Derniers documents

10/11/2014  
 Projet d'ordonnance concernant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2015 (...)

Rechercher un document

### Calendrier des séances

Suivez directement les débats

lundi 1/12	mardi 2/12	mercredi 3/12	jeudi 4/12	vendredi 5/12
<p>14:00 PRB  <b>Cion Finances</b></p> <p>salle de commission 201</p> <p>14:00 PRB  <b>Cion Infrastructure</b></p> <p>salle de commission 206</p> <p>PRB  <b>Cion Finances</b>  <i>(dans le cadre de l'issue de Cion Finances)</i></p> <p>salle de commission 201</p>	<p>09:30 PRB  <b>Cion Environnement</b></p> <p>salle de commission 201</p> <p>09:30 PRB  <b>Cion Affaires Intérieures</b></p> <p>salle de commission 206</p>	<p>09:30 ARCCC  <b>Cion réunies Santé/Affaires sociales</b></p> <p>salle de commission 201</p> <p>09:30 PRB  <b>Cion Développement territorial</b></p> <p>salle de commission 206</p> <p>ARCCC  <b>Cion Affaires sociales</b>  <i>à l'issue des CR Santé/Affaires sociales</i></p> <p>salle de commission 201</p> <p>12:00 PRB/ARCCC  <b>Bureau élargi</b></p> <p>salle de commission 101</p>	<p>10:00 PRB  <b>Comité avis égalité chances H/F</b></p> <p>salle de commission 206</p> <p>14:30 PRB  <b>Cion Finances</b></p> <p>salle de commission 201</p> <p>14:30 PRB  <b>Cion Logement</b></p> <p>salle de commission 206</p>	

Semaine écoulée

Semaine prochaine

#### A propos du parlement

- Le fonctionnement
- Structure interne
- Autres informations

#### Activités et services

- Pour les écoles & associations
- Pour tous publics
- Art et culture
- Les publications



#### Documents parlementaires

Voir tous les documents

#### Visiter le parlement

Visite guidée



# SITE INTERNET DU PARLEMENT

---

Le site internet du Parlement bruxellois : [www.parlbru.irisnet.be](http://www.parlbru.irisnet.be)

Vous y trouvez le calendrier des séances ainsi que de l'information générale et actualisée. Le site internet offre avant tout un accès aisé à tous les documents parlementaires qui ont été publiés depuis 1989. Ce sont surtout ces documents qui sont consultés sur notre site.

Depuis la rentrée parlementaire d'octobre 2014, les séances plénières du Parlement bruxellois sont accessibles à partir du site internet en version vidéo, ce qui permet de suivre les débats en direct à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone.



SITE INTERNET  
DU PARLEMENT



# INFRASTRUCTURE ET LOGISTIQUE

---

---



- A. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE  
(ÉCONOMIE D'ÉNERGIE)
- B. TRAVAUX DIVERS
- C. MESURES DE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE



*Lismonde*

**Signe K** (s.d.), encre de Chine sur papier japon, 82 x 62 cm, coll. Communauté Française, inv. 18197  
Lismonde (Anderlecht 14/05/1908 – Linkebeek 12/03/2001), invité en 1960 par le Stedelijk Museum d'Amsterdam à produire de petits formats pour compléter l'exposition de ses fusains, crée à cette occasion un nouveau genre de dessins qui rompt avec sa tradition de la ligne droite inscrite dans des plans d'une imbrication complexe. Il laisse libre cours aux mouvements de sa main, offrant un résultat proche d'une calligraphie orientale aux traits spontanés, qui n'est pas sans rappeler l'écriture musicale. La correspondance entre son œuvre et la musique a été mise en évidence par l'artiste lui-même, qui, comme d'autres grands noms de l'art abstrait, était un excellent musicien.

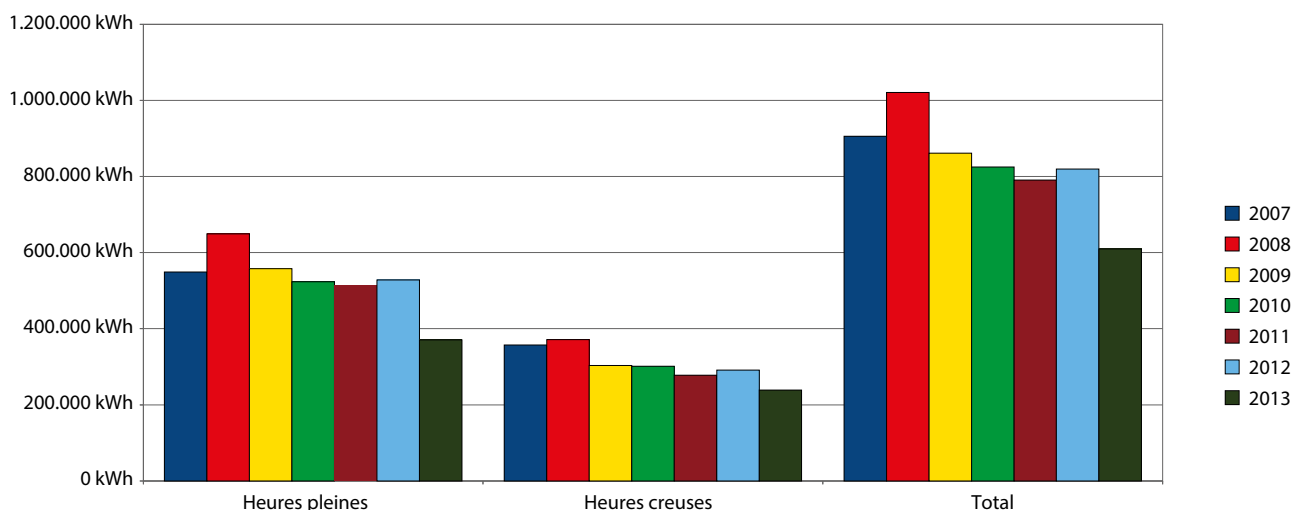
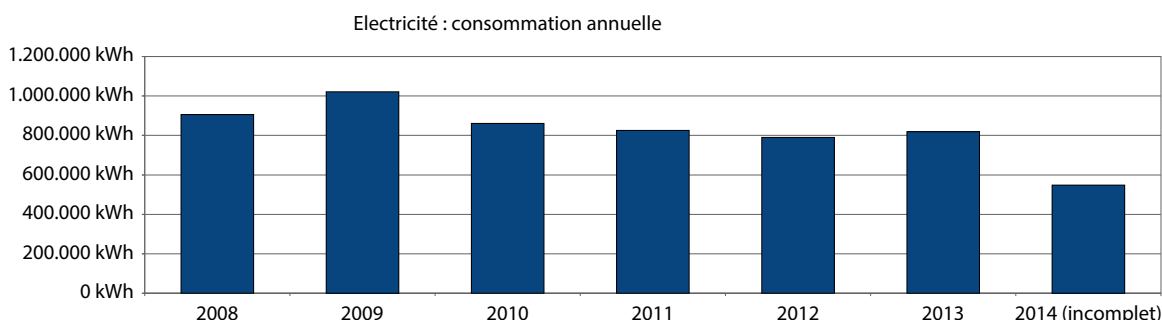
# A. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS

Les mesures prises pour économiser l'énergie ont été couronnées de succès. En effet, les consommations annuelles d'électricité et de gaz dans les bâtiments du Parlement (surface : ± 21.000 m<sup>2</sup>) sont en baisse depuis 6 ans comme nous le montrent les tableaux et les graphes ci-dessous.

## A.1. Électricité

Graphique comparatif des consommations d'électricité (palais et bâtiment des groupes politiques au 57 rue du Lombard et au 14-16 rue du Chêne)

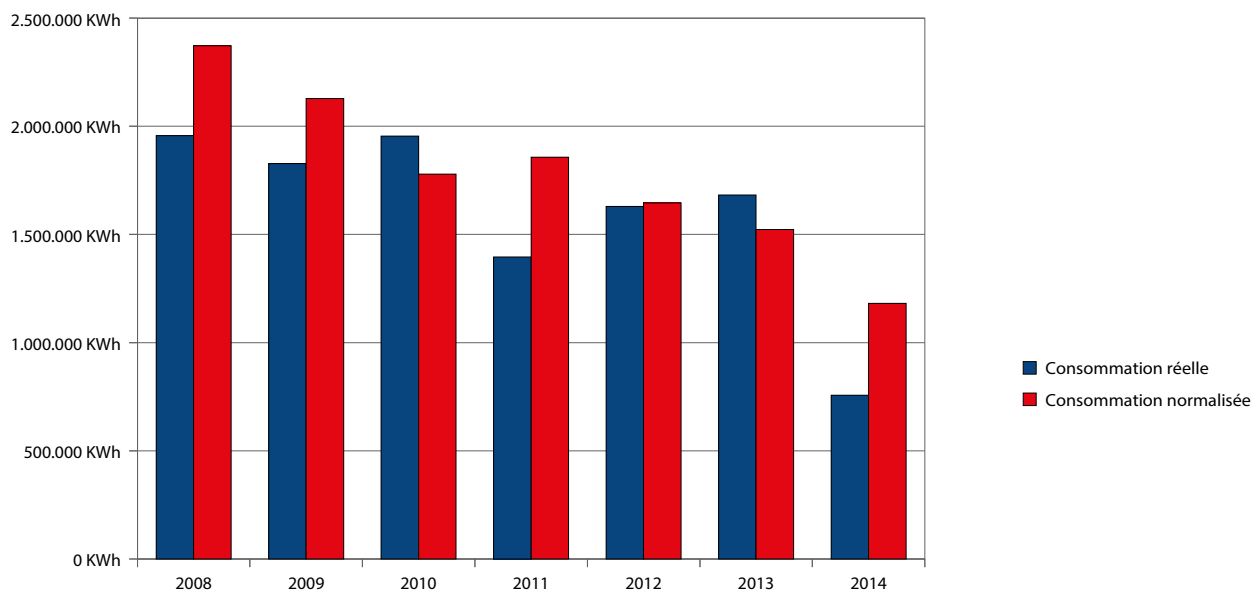
Consommations : 2008-2013, années complètes, 2014 (partim)  
Electricité : consommation annuelle



## A.2. Gaz naturel

Tableau comparatif des consommations normalisées de gaz (palais et bâtiment des groupes politiques au 57 rue du Lombard et au 14-16 rue du Chêne)

Consommations : 2008-2013, années complètes, 2014 (partim)



**La consommation réelle** de gaz est mesurée par le compteur de gaz (1 m<sup>3</sup> de gaz naturel pauvre correspond à 9,16 kWh (kilo Watt heure)).

**La consommation normalisée**: normaliser la consommation, c'est la rendre insensible aux conditions climatiques. On ramène la consommation à ce qu'elle aurait été si le climat de l'année avait été celui d'une année moyenne. C'est une condition indispensable pour comparer la consommation d'une année à l'autre sans pénaliser les années plus froides (durant lesquelles on doit forcément chauffer davantage les bâtiments et donc consommer plus).

On peut calculer les consommation normalisée par une simple règle de trois : consommation normalisée = (consommation réelle x degrés jours normaux du lieu) / degré jours du lieu de la période d'observation.

## B. TRAVAUX DIVERS

Durant l'année 2013-2014, le Parlement a entrepris différents chantiers d'envergure.

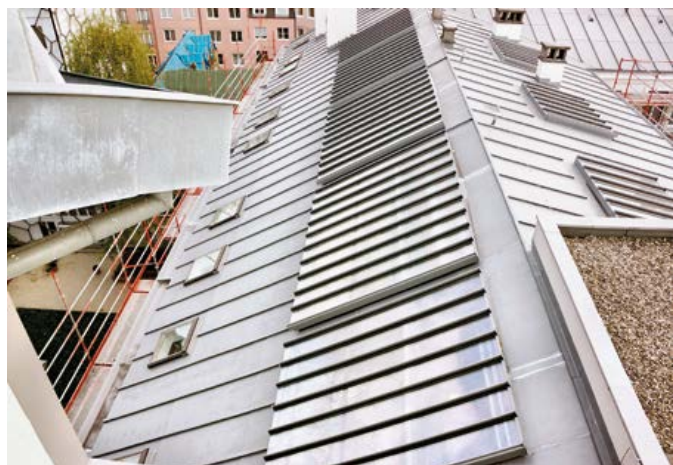
1. La restauration et l'isolation des toitures en zinc du Palais de Limminghe ont été réalisés entre octobre 2013 et octobre 2014 par la SA Troiani sous la direction du bureau d'architecture A.2R.C. Les travaux ont été confiés à la firme Renotec.
2. La restauration et l'isolation des châssis du Palais de Limminghe a été lancée le 28 avril 2014 sous la direction du Bureau d'architecture Ma<sup>2</sup> - Metzger et associés -.

La restauration vise le maintien de la valeur historique, raison pour laquelle avant l'entame de cette opération, le bureau d'architecture a réalisé une étude historique qui a permis d'identifier les époques de construction des différents corps de bâtiments, qui furent regroupés et transformés au cours des siècles pour former l'ensemble que l'on connaît aujourd'hui.

L'ensemble des interventions suit une logique propre par façade en lien avec son époque de construction.

De manière générale, la restauration des châssis comprend :

- a. la restauration des menuiseries par :
  - l'ajout de petits bois pour les châssis classés concernés ;
  - le remplacement du jet d'eau et mise au point de 3 points d'évacuations par châssis ;
  - le remplacement du nez de la pièce d'appui ;
  - la greffe de bois, qui permet de remplacer une partie de bois endommagée tout en conservant la pièce d'origine. Le bois doit être identique à celui existant (chêne) et placé dans le même sens des fils.
  - le redressement des assemblages, ceux-ci sont remis d'équerre en atelier et souvent collés pour éviter que le problème ne ressurgisse ultérieurement. Le menuisier prendra soin de vérifier que la « frappe » du dormant et de l'ouvrant s'emboîte parfaitement.
- b. l'amélioration de la qualité thermique et acoustique par :
  - l'insertion d'un simple vitrage isolant pour les parties classées ;
  - la pose d'un joint souple à la jonction de l'ouvrant et du dormant ;
  - la rénovation du mastic autour du vitrage, participant à la fixation du vitrage et empêchant la pénétration de l'eau de ruissellement dans le bois ;
  - le remplacement du joint au mortier entre le châssis et la façade extérieure par un joint de mastic élastique ;



La restauration des châssis, tout en préservant leur valeur historique et en augmentant l'isolation thermique et acoustique pour un plus grand confort des utilisateurs du Palais de Limminghe, classé par arrêté du 9 février 1995, est un important défi à relever.

3. La législation relative aux performances énergétiques des bâtiments a beaucoup évolué. Le Parlement bruxellois a lancé un marché public de mise en conformité des installations techniques de chauffage et de climatisation des bâtiments du Parlement par rapport aux législations PEB.

Il s'agit principalement de la fourniture et du placement de compteurs d'énergie sur les systèmes de chauffage et de climatisation (compteurs électriques, compteurs calorimétriques et compteurs gaz).

4. Dans le cadre de l'URE – utilisation rationnelle de l'énergie – et de l'écolabel deux étoiles (voir C), le Parlement bruxellois a décidé de ne pas remplacer la chaudière obsolète et en panne du 57 rue du Lombard, mais de transformer cette chaufferie en sous-station de la chaufferie du 14-16 rue du Chêne. Ceci permet d'épargner des travaux coûteux de remplacement et de mise en conformité des deux chaudières du 57 et d'utiliser au mieux de leur capacité les deux chaudières installées au 14-16 rue du Chêne, qui étaient sous-utilisées. La société ISB Ventilation a réalisé ces travaux en automne.
5. Au lieu d'organiser seul une adjudication publique pour la fourniture de gaz et d'électricité, le Parlement s'est joint à l'achat d'énergie par le Service public régional de Bruxelles, dont la facturation est contrôlée par la société Coretec Invoicing.
6. Le Parlement a fait réaliser un inventaire d'amiante dans ses différents bâtiments. Bien que dans les rénovations successives l'amiante ait été systématiquement enlevé, il s'avère qu'à certains endroits il y en a encore, sans pour autant représenter un danger puisque cette amiante se présente sous forme solide et dans des espaces fermés. Un plan de gestion de l'amiante en organise l'enlèvement systématique.



## C. MESURES DE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

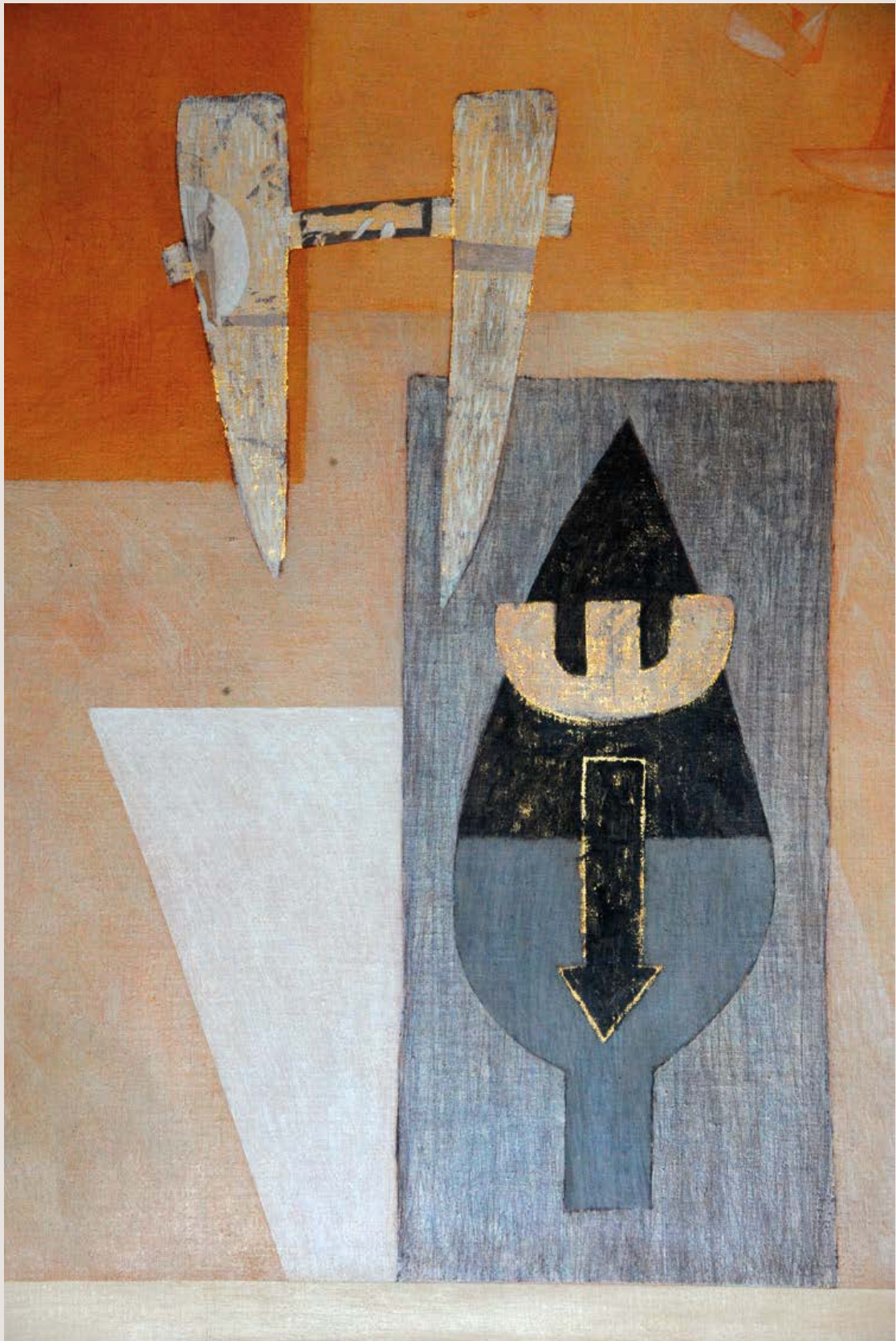
Depuis 2003, le Parlement s'est vu octroyé le label "entreprise écodynamique" de Bruxelles Environnement (IBGE). Il s'agit d'un label de qualité pour les efforts des entreprises et institutions bruxelloises sur le plan écologique. Depuis 2010, le Parlement est porteur de deux étoiles du label.



Le 11 février 2014, le Parlement a reçu à nouveau deux étoiles. Le rapport du jury soulignait les points d'actions positifs suivants :

- diminution des consommations brutes d'énergie : gaz, électricité, eau et papier ;
- suivi hebdomadaire des consommations d'énergie ;
- mise en place des sondes pour les régulations de chauffage ;
- construction d'un bâtiment basse énergie à la rue du Lombard 77 (le nouveau siège du Parlement francophone bruxellois) ;
- impact de la décision de diminuer de 50% les contingents de papier à lettres et d'enveloppes

La demande pour plus d'emplacements pour les vélos a également été rencontrée.

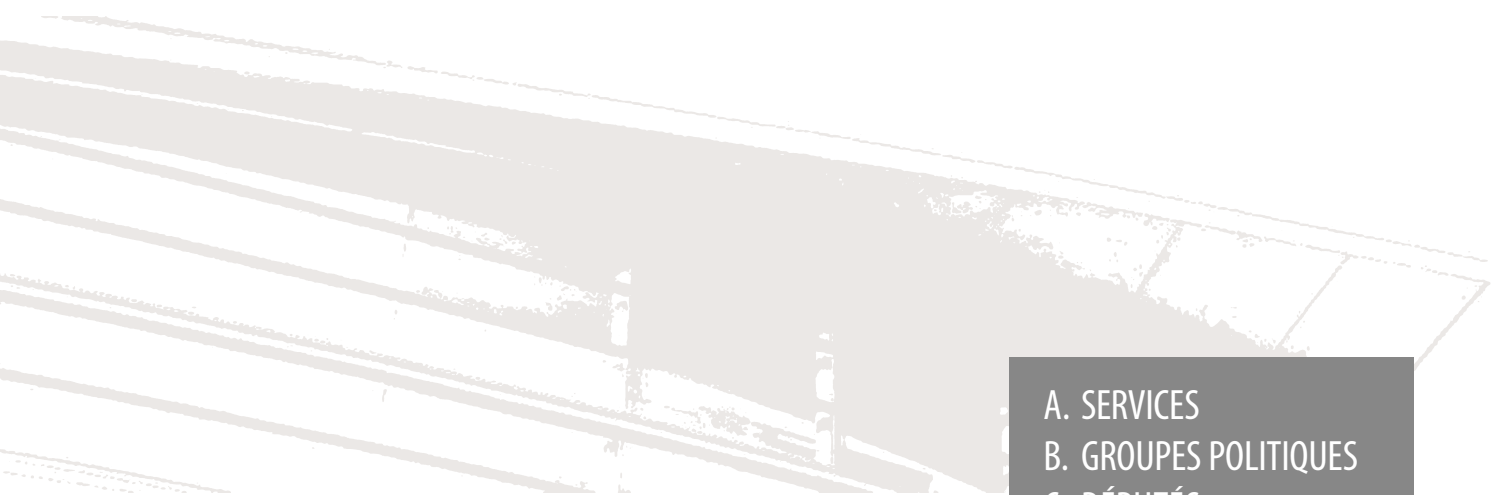


Salle de réunion 121

'Reflecties'  
Guy Leclercq

# PERSONNEL ET GROUPES POLITIQUES

---



A. SERVICES  
B. GROUPES POLITIQUES  
C. DÉPUTÉS



*André Willequet*

**Maternité** (vers 1950-1955) sculpture sur bronze, monogrammée

André Willequet (Bruxelles 03/01/1921) a été formé à La Cambre dans l'atelier de sculpture d'Oscar Jaspers, puis au Royal College of Arts de Londres. Il enseigne la sculpture parallèlement à l'exercice de son art. En 1974, il est membre fondateur de Artes Bruxellae, après qu'il se soit affirmé depuis longtemps déjà dans le genre abstrait. La Maternité se situe dans la période des débuts, encore figurative, et peut être rapprochée, par exemple, de la production sculpturale de Permeke des années 1950.

# A. SERVICES

## A.1. Services

Les services constituent le Greffe et sont communs au Parlement régional et à l'Assemblée réunie; ils sont dirigés par le greffier. Celui-ci est assisté et, en cas de nécessité, remplacé par le greffier adjoint. Le greffier et le greffier adjoint doivent appartenir à des rôles linguistiques différents et connaître suffisamment l'autre langue nationale.

Le greffier et le greffier adjoint sont nommés par le Parlement et ont respectivement le rang de secrétaire général et de directeur général. Le greffier tient les archives du Parlement et exécute les décisions. Au nom du Bureau, il a autorité sur le personnel.

Il assiste aux séances du Parlement et aux réunions du Bureau et du Bureau élargi, et conseille le président et les députés sur l'interprétation des règles et de la jurisprudence parlementaires.

### **Services** (rue du Chêne, 22)

Adresse postale: Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 1005 Bruxelles

Téléphone: 02 549 62 11 - Télécopieur: 02 549 62 12

Courriel: greffe@parlbru.irisnet.be

### **Secrétaire général (greffier)**

M. Serge Govaert (*jusqu'au 31/03/2014 – Remplaçant: M. Michel Beerlandt, Directeur général, assure la fonction depuis le 1er avril 2014 en attendant la nomination du nouveau Secrétaire général*)

Téléphone: 02 549 62 97 - Télécopieur: 02 549 62 12

Courriel: greffe@parlbru.irisnet.be

### **Directeur général (greffier adjoint)**

M. Michel Beerlandt

Téléphone: 02 549 62 97 - Télécopieur: 02 549 62 12

Courriel: greffe@parlbru.irisnet.be

Les services sont composés du secrétariat général et du service des relations publiques et internationales, du service du personnel et des finances, du service législatif, du service des comptes rendus et du service de l'infrastructure et de la logistique.

### ■ **Secrétariat général et service des relations publiques**

Le secrétariat général comprend le greffier et le greffier adjoint et le personnel qui assure leur secrétariat. Le service des relations publiques dépend directement du secrétariat général et est en charge du protocole, des relations avec la presse, de l'accréditation des journalistes officiels, des relations internationales, des passeports internationaux, des réceptions, etc.

### **Relations publiques et internationales:**

Chef de service: Mme Dominique Desprechins (première conseillère)

Secrétariat: téléphone: 02 549 62 04 - Courriel: relationspubliques@parlbru.irisnet.be

### ■ *Direction du personnel et des finances*

**Service du personnel et des contentieux:** en charge du calcul et de la liquidation des salaires et indemnités des députés, des membres du personnel des services permanents, des collaborateurs de la présidence et de la première vice-présidence et de la seule liquidation des salaires des collaborateurs individuels des députés et des collaborateurs des groupes politiques ainsi que de la distribution des chèques-repas qui leur sont octroyés. Il s'occupe également des charges fiscales et sociales, des assurances, du service social, des cours et des formations,...

**Anciens députés:** responsable du calcul et de la liquidation des pensions de retraite aux anciens députés à charge de l'ASBL Caisse de retraite.

**Service des Finances et comptabilité:** établit le budget et effectue les contrôles budgétaires et les ajustements du budget du Parlement, exécute les paiements, recouvre les recettes, gère la trésorerie, établit les comptes annuels, ...

**Service de l'informatique:** assure l'assistance du personnel à l'utilisation du matériel et des logiciels, achète les nouveaux matériels et logiciels, analyse et programme des applications, gère le réseau, assure les formations spécialisées, ...

Chef de service: M. Dirk Lichtert (directeur d'administration)

Contacts: Secrétariat: 02 549 62 02

Personnel et contentieux: [personnel@parlbru.irisnet.be](mailto:personnel@parlbru.irisnet.be)

Finances et comptabilité: [comptabilite@parlbru.irisnet.be](mailto:comptabilite@parlbru.irisnet.be)

Informatique: [informatique@parlbru.irisnet.be](mailto:informatique@parlbru.irisnet.be)

Anciens députés: [caissederetraite@parlbru.irisnet.be](mailto:caissederetraite@parlbru.irisnet.be)

### ■ *Direction des services législatifs*

**Séances plénières:** établit l'ordre du jour des séances plénières conformément aux décisions du Bureau élargi, les guides du président, gère les amendements, les interpellations, les questions orales et écrites.

**Commissions et études:** prépare les réunions de commissions et en rédige les procès-verbaux.

**Données législatives en documentation:** gère entre autres la bibliothèque, les documents parlementaires, la mise à jour du site internet.

**Affaires européennes:** chargé entre autre du suivi de la procédure de contrôle du respect du principe de subsidiarité par les projets d'actes législatifs européens, du suivi des activités du Parlement bruxellois au sein de la Conférence des assemblées législatives régionales de l'Union européenne (CALRE) et de la coopération interparlementaire avec le Parlement européen.

**Traduction vers le néerlandais****Traduction vers le français**

Chef de service: M. Patrick Vanleemputten (directeur d'administration)

Contacts: Secrétariat: 02 549 62 86

Séances plénières: seancesplenieres@parlbru.irisnet.be

Commissions & études: commissions@parlbru.irisnet.be

Données législatives et documentation: documentation@parlbru.irisnet.be

Traduction vers le néerlandais: traductionfr@parlbru.irisnet.be

Traduction vers le français: traductionnl@parlbru.irisnet.be

■ **Direction de l'infrastructure et de la logistique**

**Gestion administrative:** gère l'équipement (meubles, œuvres d'art, ...) dans les locaux, les dossiers administratifs de la gestion des bâtiments (assurances, impôts, ...), établit les bons de commande, gère les réservations des salles de réunion, le suivi des commandes, les abonnements STIB/MTB, les plaques P, les parkings, l'inventaire, les listes téléphoniques.

**Service technique:** gère l'entretien des bâtiments et des installations électriques, sanitaires et de sécurité, le chauffage, les installations de téléphonie, les fax, les photocopieuses, les installations de vote,...

**Logistique:** Il s'agit des huissiers, de l'économat, de la téléphonie, de l'accueil, de l'expédition, de la cuisine et du garage.

Chef de service: Mme Joëlle Rosenoër (directrice d'administration)

Contacts: Secrétariat: 02 549 62 38

Gestion administrative: gestionadministrative@parlbru.irisnet.be

Service technique: servicetechnique@parlbru.irisnet.be

Economat: economat@parlbru.irisnet.be

Expédition & imprimerie: expedition@parlbru.irisnet.be

■ **Direction des comptes rendus**

Cette direction est chargée de la rédaction du compte rendu intégral des débats en séance plénière et des réunions de commission au cours desquelles sont examinées des interpellations et des questions orales. Elle assure ensuite la traduction résumée des interventions, la mise en page des comptes rendus et leur publication sur le site internet du Parlement bruxellois.

Chef de service: Mme Anne Van Asbroeck (directeur d'administration)

Contact: Secrétariat: 02 549 68 02

criv@parlbru.irisnet.be

• *Répartition des membres du personnel*

Par niveau :

Niveau A	47	30 hommes : 64 %	17 Femmes : 36 %
Niveau B 1	20	7 hommes : 35 %	13 Femmes : 65 %
Niveau B 2	6	3 hommes : 50 %	3 Femmes : 50 %
Niveau C	56	31 hommes : 55 %	25 Femmes : 45 %
<b>Total</b>	<b>129(*)</b>	<b>71 hommes : 55 %</b>	<b>58 femmes : 45 %</b>

Par sexe : Hommes : 71 (55,04%) - Femmes : 58 (44,96%)

Régime de travail :

(*)	100 %	90 %	80 %	60 %	50 %	40 %	33 %	0 %	Total
	80	9	16	12	6	1	2	3	<b>129</b>

Par âge :

Tranche d'âge	Nombre
20 < A ≤ 30	2
30 < A ≤ 40	19
40 < A ≤ 50	44
50 < A ≤ 60	55
60 < A	9
	<b>129</b>

L'âge moyen des membres du personnel est de 50 ans.

• *Les membres du personnel suivants ont quitté le Parlement en 2013-2014*

- Mme Elisabeth Leirens (direction de l'infrastructure et de la logistique) est pensionnée depuis le 1er janvier 2014
- Mme Anne Dradin (direction de l'infrastructure et de la logistique) est pensionnée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014
- Mme Marina Vandezande (direction de l'infrastructure et de la logistique) est pensionnée depuis le 1er septembre 2014



• **Les personnes suivantes ont rejoint les services permanents du Parlement en 2013-2014**

- M. Frank Vanzeer a été nommé à l'essai le 1er août 2014 en qualité de rédacteur-traducteur à la direction des comptes rendus
- M. Alexandre De San José a été désigné en qualité d'ouvrier temporaire à la direction de l'infrastructure et de la logistique le 1<sup>er</sup> septembre 2014

• **Membres du personnel décédés**

Sont à déplorer les décès de M. Ludwig Van Kerckhoven (direction des comptes rendus – décédé le 10 juillet 2014) et de M. Yves Tricot (direction de l'infrastructure et de la logistique – décédé le 21 juillet 2014).

• **Le cabinet de la présidence et de la première vice-présidence**

*(jusqu'aux élections du 25/05/2014)*

Contacts :

**Cabinet de la présidente** – Mme Françoise Dupuis

Directeur de cabinet: Mme Khadija El Hajjaji

**Cabinet du premier vice-président** – M. Walter Vandenbossche

Directeur de cabinet: M. Samad Guessous

*(depuis le 10 juin 2014)*

Contacts :

**Cabinet du président** – M. Charles Picqué

Directeur de cabinet: M. Olivier Pirotte

Téléphone: 02 549 63 31 - Télécopieur: 02 549 63 29

Courriel: [presidence@parlbru.irisnet.be](mailto:presidence@parlbru.irisnet.be)

**Cabinet du premier vice-président** – M. Fouad Ahidar

Directeur de cabinet:

Téléphone: 02 549 63 41 - Télécopieur: 02 549 63 50

Courriel: [fahidar@bruparl.irisnet.be](mailto:fahidar@bruparl.irisnet.be)

• **Le Conseil de direction**

Composition:

M. Serge Govaert, greffier *(jusqu'au 31/03/2014 – Remplaçant: à déterminer)*

M. Michel Beerlandt, greffier adjoint

Mmes Anne Van Asbroeck, Joëlle Rosenoer et MM. Patrick Vanleemputten, Dirk Lichtert, directeurs d'administration, et Luc De Vos, Conseiller de direction.

• **Le Comité du personnel**

Composition :

M. Luc De Vos, président  
 Mme Peggy De Cock, vice-présidente  
 M. Thierry Mommer, secrétaire  
 M. Jean-Pierre Cornelissen  
 M. Vincent Delannoy  
 M. Vincent Demarteau  
 M. Laurent Lefèvre  
 M. Michel Lenoir  
 Mme Franca School  
 M. Ghislain Schreiden

Le **conseil de direction** doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut émettre un avis sur les propositions des autorités du Parlement relatives au statut du personnel ou à une catégorie de personnel, ainsi que sur les propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le **comité du personnel** représente les intérêts du personnel auprès des autorités du Parlement et assure le contact entre les autorités du Parlement et le personnel. Il doit être consulté et émettre un avis dans les cas prévus par le statut du personnel et il peut porter à la connaissance des autorités du Parlement toute difficulté d'ordre général relative à l'application et à l'interprétation du statut du personnel ; il peut être consulté sur toute difficulté de cette nature.

Il peut soumettre des avis et des suggestions aux autorités du Parlement sur l'organisation et le fonctionnement des services, sur le bien-être au travail au sens des lois et arrêtés applicables en la matière et en général sur les conditions de travail du personnel, à l'exclusion des promotions et des procédures disciplinaires.

## B. GROUPES POLITIQUES

• **Groupes et adresses**

**PS**

Secrétaire de groupe :  
 Leila KABACHI  
 Téléphone : 02 549 69 76  
 E-mail : ps@parlbru.irisnet.be  
 Adresse : Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

**MR**

Secrétaire de groupe :  
 Bernard DHONDT  
 Téléphone : 02 549 65 85  
 E-mail : mr@parlbru.irisnet.be  
 Adresse : Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

**FDf**

Secrétaire de groupe:  
 Marc LOEWENSTEIN (½)  
 remplacé par Alexandra ROOS (1/08/2014)  
 Marie-Jeanne RIQUET (½)  
 Téléphone: 02 549 66 22  
 E-mail: fdf@parlbru.irisnet.be  
 Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

**ECOLO**

Secrétaire de groupe:  
 Thibaud WYNGAARD  
 Olivier LAMBERT (1/11/2014)  
 Téléphone: 02 549 69 14  
 E-mail: ecolo@parlbru.irisnet.be  
 Adresse: Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

**cdH**

Secrétaire de groupe:  
 Vincent HENDERICK  
 Téléphone: 02 549 68 85  
 E-mail: cdh@parlbru.irisnet.be  
 Adresse: Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles

**Open VLD**

Secrétaire de groupe:  
 Johan BASILIADES  
 Téléphone: 02 549 66 60  
 E-mail: vld@bruparl.irisnet.be  
 Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

**sp.a**

Secrétaire de groupe:  
 Pieter VAN DAMME  
 remplacé par Hannelore GOEMAN  
 (1/09/2014)  
 Téléphone: 02 549 66 55  
 E-mail: sp.a@bruparl.irisnet.be  
 Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

**Groen**

Secrétaire de groupe:  
 Nathalie DE SWAEF  
 Téléphone: 02 549 66 64  
 E-mail: groen@bruparl.irisnet.be  
 Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

**N-VA**

Secrétaire de groupe:  
 Lieven DE ROUCK  
 remplacé par Inge MOYSON (1/07/2014)  
 Téléphone: 02 549 66 39  
 E-mail: inge.moyson@n-va.be  
 Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

**CD&V**

Secrétaire de groupe:  
 Iris DEPOORTER  
 Téléphone: 02 549 66 58  
 E-mail: cd&v@bruparl.irisnet.be  
 Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

**Vlaams Belang**

Secrétaire de groupe:  
 Stijn HIERS  
 Téléphone: 02 549 66 63  
 Courriel: vlaamsbelang@bruparl.irisnet.be  
 Adresse: Rue du Lombard 57 1000 Bruxelles

- **Collaborateurs**

- Chaque député a droit à 1 collaborateur à temps plein (ou 2 mi-temps) et chaque président de groupe a droit à 1 collaborateur à mi-temps supplémentaire. La répartition au 24 octobre 2014 s'établissait à 50 collaborateurs à temps plein et 134 collaborateurs à mi-temps;
- Chaque groupe politique reconnu a droit à 1 secrétaire de groupe, ainsi qu'à 1 collaborateur universitaire supplémentaire par tranche de 5 membres dans le groupe. Un secrétaire de groupe adjoint peut-être désigné parmi les collaborateurs universitaires. Au 24 octobre 2014, il y avait 9 secrétaires de groupe à temps plein, 4 secrétaires de groupe à mi-temps et 11 collaborateurs universitaires.

# C. DÉPUTÉS

\* Pour la liste des députés bruxellois jusqu'aux élections du 25 mai 2014 : voir rapport annuel 2012-2013

• **Liste alphabétique** (le 15/10/2014)

1	AHIDAR Fouad (N)	sp.a	21	DELFORGE Céline (F)	Ecolo
2	AMPE Els (N)	Open Vld	22	DE LILLE Bruno (N)	Groen
3	AZZOUZI Mohamed (F)	PS	23	DELVA Paul (N)	CD&V
4	BERTIEAUX Françoise (F)	MR	24	de PATOUL Serge (F)	FDF
5	BOTT Eric (F)	FDF	25	DE PERMENTIER Corinne (F)	MR
6	BROTCHI Jacques (F)	MR	26	DÉSIR Caroline (F)	PS
7	CARTHÉ Michèle (F)	PS	27	DESTEXHE Alain (F)	MR
8	CEREXHE Benoît (F)	cdH	28	DE WOLF Vincent (F)	MR
9	CHAHID Ridouane (F)	PS	29	DHAENE Liesbet (N)	N-VA
10	CLERFAYT Bernard (F)	FDF	30	DIALLO Bea (F)	PS
11	CLOSE Philippe (F)	PS	31	DILLIÈS Boris (F)	MR
12	COLSON Michel (F)	FDF	32	DOULKERIDIS Christos (F)	Ecolo
13	COPPENS René (N)	Open Vld	33	DOYEN Hervé (F)	cdH
14	CORNELIS Stefan (N)	Open Vld	34	DRAPS Willem (F)	MR
15	COURTOIS Alain (F)	MR	35	du BUS de WARNAFFE André (F)	cdH
16	DE BOCK Emmanuel (F)	FDF	36	DUFOURNY Dominique (F)	MR
17	de CLIPPELE Olivier (F)	MR	37	DURANT Isabelle (F)	Ecolo
18	DE DECKER Armand (F)	MR	38	d'URSEL Anne Charlotte (F)	MR
19	de GROOTE Julie (F)	cdH	39	d'URSEL-de LOBKOWICZ Barbara (F)	FDF
20	DEJONGHE Carla (N)	Open Vld	40	EL BAKRI Mathilde (F)	PTB*PVDA-GO!

41	EL KHANNOUSS Ahmed (F)	cdH
42	EL KTIBI Ahmed (F)	PS
43	EL YOUSFI Nadia (F)	PS
44	EMMERY Isabelle (F)	PS
45	FASSI-FIHRI Hamza (F)	cdH
46	GENOT Zoé (F)	Ecolo
47	GERAETS Claire (F)	PTB*PVDA-GO!
48	GHYSSSELS Marc-Jean (F)	PS
49	GJANAJ Amet (F)	PS
50	GROUWELS Brigitte (N)	CD&V
51	HANDICHI Youssef (F)	PTB*PVDA-GO!
52	HUYTEBROECK Evelyne (F)	Ecolo
53	IKAZBAN Jamal (F)	PS
54	JAMOULLE Véronique (F)	PS
55	KANFAOUI Abdallah (F)	MR
56	KOMPANY Pierre (F)	cdH
57	KOYUNCU Hasan (F)	PS
58	LEMESRE Marion (F)	MR
59	LOEWENSTEIN Marc (F)	FDF
60	LOOTENS-STAEEL Dominiek (N)	Vlaams Belang
61	MAES Annemie (N)	Groen
62	MAINGAIN Fabian (F)	FDF
63	MAISON Joëlle (F)	FDF
64	MAMPAKA MANKAMBA Bertin (F)	cdH
64	MANZOOR Zahoor Ellahi (F)	MR

66	MARON Alain (F)	Ecolo
67	MOUREAUX Catherine (F)	PS
68	OURIAGHLI Mohamed (F)	PS
69	OZDEMIR Mahinur (F)	cdH
70	ÖZKARA Emin (F)	PS
71	PAYFA Martine (F)	FDF
72	PERSOONS Caroline (F)	FDF
73	PICQUÉ Charles (F)	PS
74	PINXTEREN Arnaud (F)	Ecolo
75	ROEX Elke (N)	sp.a
76	ROUSSEAUX Jacqueline (F)	MR
77	SIDIBÉ Fatoumata (F)	FDF
78	SUSSKIND Simone (F)	PS
79	TEITELBAUM Viviane (F)	MR
80	TEMIZ Sevket (F)	PS
81	TRACHTE Barbara (F)	Ecolo
82	UYTTENDAELE Julien (F)	PS
83	VAN ACHTER Cieltje (N)	N-VA
84	VAN DAMME Jef (N)	sp.a
85	VAN den DRIESSCHE Johan (N)	N-VA
86	VAN GOIDSENHOVEN Gaëtan (F)	MR
87	VERBAUWHEDE Michaël (F)	PTB*PVDA-GO!
88	VERSTRAETE Arnaud (N)	Groen
89	ZAMOURI Khadija (N)	Open Vld

- **Profil 2014** (le 1/10/2014)

- 1) **hommes/femmes :**

- 53 hommes pour 36 femmes

- 59,55% d'hommes

- 40,45% de femmes

- 2) **âge :**

- plus jeune: 28 ans

- plus âgé: 72 ans

- moyenne: 49 ans

- 3) **diplôme :**

- droit: 25 = 30,86%

- sciences économiques, sciences commerciales, sciences de gestion: 12 = 14,81%

- philologie et lettres: 9 = 11,11%

- sciences sociales: 7 = 8,64 %

- sciences politiques et administration publique: 7 = 8,64%

- enseignement: 6 = 7,41%

- médecine: 6 = 7,41%

- ingénierie = 5 = 6,17%

- autres: 4 = 4,94%

- doctorat: 8 = 8,99%

- master/licence: 61 = 68,54%

- bachelier/graduat/candi: 12 = 13,48%

- sans diplôme de l'enseignement supérieur: 8 = 8,99%

- 4) **mandats communaux :** (le 1/10/2014)

- 7 bourgmestres

- 23 échevins

- 36 conseillers communaux

- 1 président de CPAS

- **Adresses**

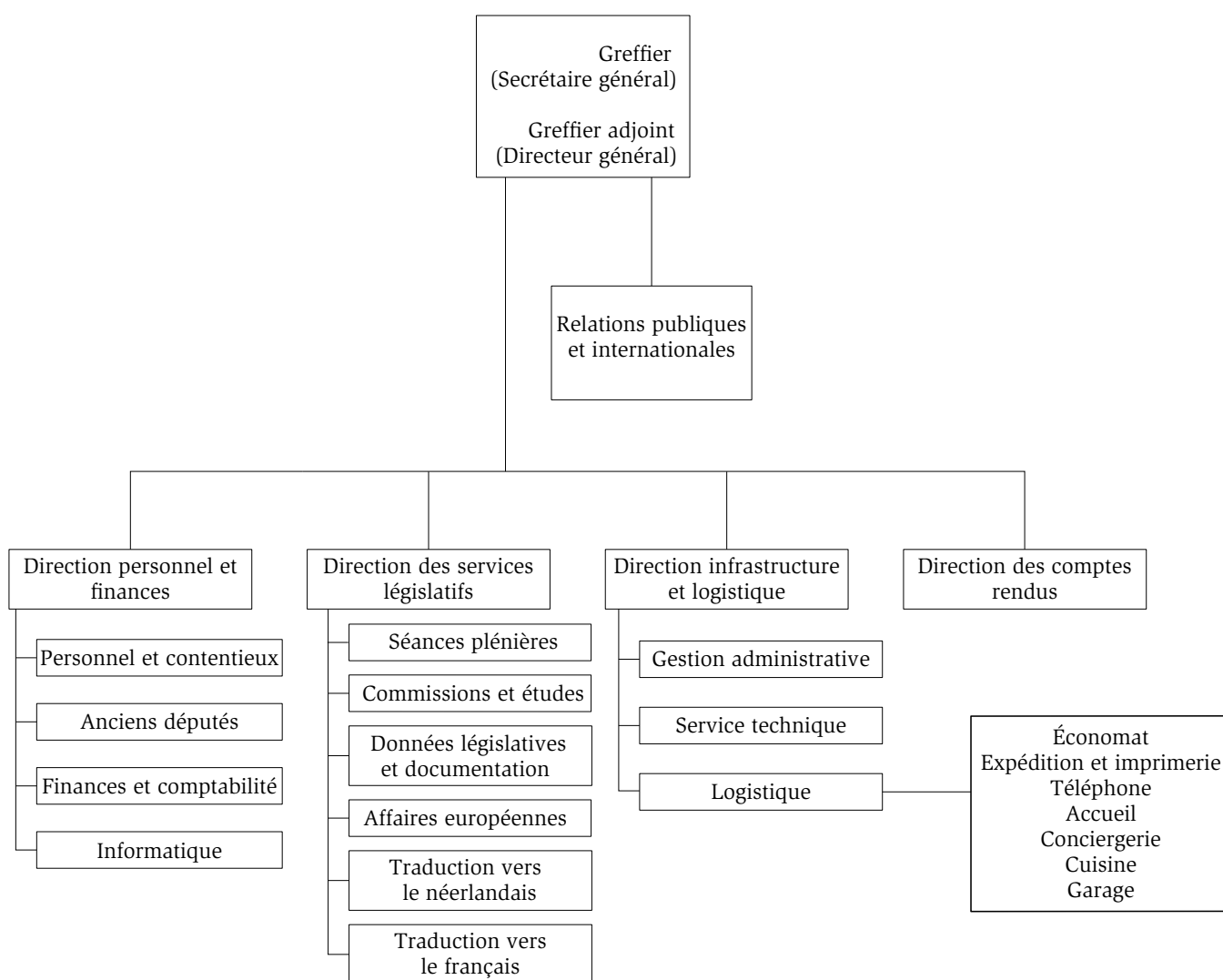
- Voir le site internet du Parlement bruxellois: [www.parlbru.irisnet.be](http://www.parlbru.irisnet.be).

- **Annexe**

- Organigramme

- Répartition des sièges

# ANNEXE

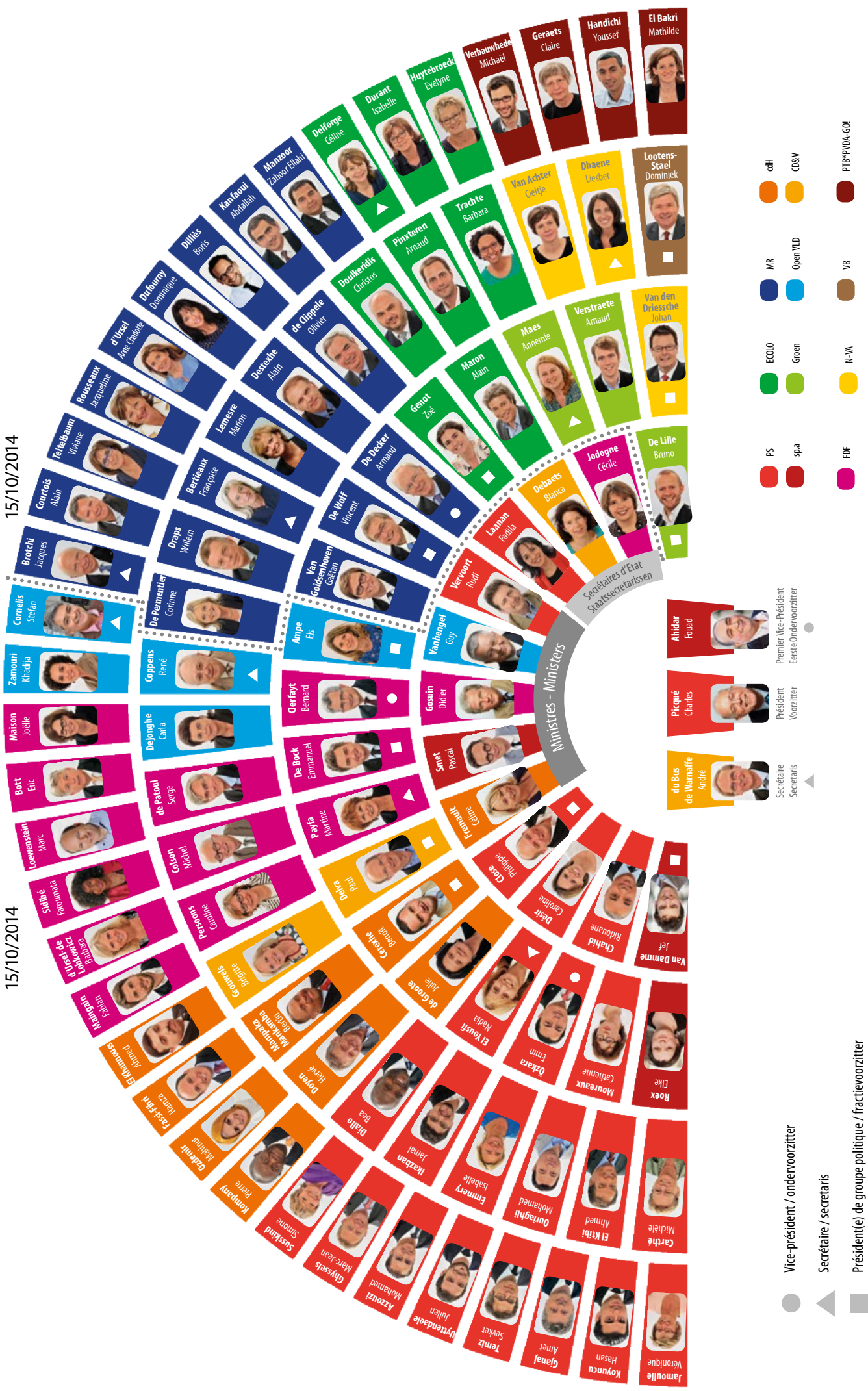


PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
 ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION  
 COMMUNAUTAIRE COMMUNE

15/10/2014

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT  
 VERENIGDE VERGADERING VAN DE  
 GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

15/10/2014



● Vice-président / ondervoorzitter  
 ▲ Secrétaire / secretaris  
 ■ Président(e) de groupe politique / fractievoorzitter